

CGFP/FÉDUSE- ENSEIGNEMENT

feuille de liaison

juin 2000

L'actualité pédagogique et syndicale

29 mai 2000:

ACCORD SALARIAL GOUVERNEMENT-CGFP

Dans ce numéro:

Editorial

L'accord salarial du 29 mai 2000

L'accord salarial vu par la presse luxembourgeoise

Arrière-garde et arrière-pensées

L'avis de la FÉDUSE/Ens. concernant le travail de candidature

L'avis de la Chambre concernant le Lycée Aline Mayrisch

Le calendrier des activités de notre comité

Site INTERNET: <http://www.restena.lu/feduse/>

Die Zinsen fürs
eigene Heim drücken?



Mit uns schaffen Sie das.

BauSpar-Darlehen mit Tiefzins-Garantie: ab 3%.



Mit BHW lassen Sie den Zinsen fürs BauSpar-Darlehen spielend leicht die Luft raus. Und haben so mehr Luft für persönliche Wünsche. BauSparen mit BHW Dispo maxx: MaXXimal beim Finanzieren und Sparen.

BHWA
Der Baufinanzierer

CGFP - Bausparberatung
Tel.: 26 48 27 27



Die CGFP ist der BHW-Bausparpartner
im Großherzogtum Luxemburg
für den öffentlichen Dienst.

EDITORIAL

Merci, chères et chers collègues, d'avoir reconduit nos élus sortants lors des élections pour la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics. La FÉDUSE/CGFP, représentant les universitaires au service de l'Etat dans leur totalité, va donc pouvoir continuer à oeuvrer dans l'intérêt de cette catégorie de serviteurs de l'Etat. Qui savent que dans un monde économique où la fonction publique est menacée dans son existence même, ce n'est que l'union qui peut faire la force et non la division. Qui par conséquent se sont prononcés en faveur des candidats de cette union dans une Confédération Générale de la Fonction Publique dont la majorité à la Chambre des Fonctionnaires, grâce au récent scrutin, a été largement confirmée.

La CGFP peut être fière de son résultat dans les récentes négociations salariales et tous les professeurs fonctionnaires, membres ou non, ont raison d'être contents. L'accord salarial reflète l'authentique souci d'harmonisation de la délégation de la CGFP lors des négociations. Ainsi la transformation des augmentations biennales en annales, favorable à nos jeunes collègues, est connue déjà dans le secteur conventionné. L'introduction de la faculté de service à temps partiel sur initiative de l'agent à partir de 55 ans, en tenant compte de l'intérêt de service, favorise nos collègues plus âgés. L'introduction du service à temps partiel (25, 50 et 75%) est une autre mesure correspondant à une volonté de flexibilisation articulée par la commission permanente pour l'égalité des chances de la CGFP – où la FÉDUSE/Ens. est, bien sûr, représentée.

Harmonisation avec ce qui se passe dans le secteur privé en ce qui concerne le tarif de l'allocation repas et bonne nouvelle pour ceux qui font des déclarations de frais de route et de voyage: l'indemnité kilométrique est augmentée pour atteindre 15 F quelle que soit la catégorie du véhicule utilisé.

Les jours de congé supplémentaires intéressent bien sûr plutôt les agents administratifs, mais – par contrecoup – mettent hors de danger nos décharges pour ancienneté lors de discussions éventuelles intéressant la tâche des professeurs.

D'aucuns, sous le couvert d'un lâche anonymat, nous considéreront encore une fois comme un « appendice de la carrière moyenne de l'Etat¹ » car ces auteurs anonymes n'ont aucune velléité de solidarité avec quiconque ne fait pas partie de leur propre carrière. Parce que définitivement leur horizon s'arrête à la pointe de leur nez.

Ces corporatistes invétérés vont probablement ne pas apprécier non plus l'initiative commune de la FÉDUSE/Ens. avec les instituteurs du SNE d'organiser cet automne l'exposition annuelle LuxDidac au Centre Culturel de Bonnevoie. Nous vous y invitons, chères et chers collègues, dès maintenant. Réservez donc les dates du 19 au 21 septembre pour visiter cette grande exposition de matériel didactique organisée par les deux syndicats les plus importants de professeurs et d'instituteurs du Luxembourg – qui, par solidarité interprofessionnelle, font partie de la CGFP.

¹ Journal de l'APSS no 35 p. 5



Adhérez à la CGFP/FÉDUSE-Enseignement

Ce choix raisonné et raisonnable vous assure l'appui de la seule organisation syndicale vraiment représentative de la fonction publique. Il vous permet, pour la modique somme de 910.- par an, de profiter de tous les avantages que la CGFP procure à ses membres, à savoir:

- ⇒ La défense efficace de vos intérêts professionnels et moraux vis-à-vis de l'État-patron.
- ⇒ Le service « placement » le plus avantageux.
- ⇒ Le service « voyages » de la CGFP.
- ⇒ L'abonnement gratuit à « Fonction Publique » (6 numéros par an).
- ⇒ Le service « Assurances » de la CGFP.
- ⇒ L'Oeuvre d'Épargne - Logement BHW.

La **CGFP/FÉDUSE-ENSEIGNEMENT** défend les intérêts de tous les enseignants universitaires membres de la CGFP. Elle est strictement neutre du point de vue idéologique. Elle est présente dans tous les établissements post-primaires.

Pour devenir membre, veuillez remplir la « déclaration d'adhésion » ci-dessous et la remettre au délégué de votre établissement ou l'envoyer à l'une des adresses suivantes:

Confédération Générale de la Fonction Publique
 b.p. 210
 L-2010 LUXEMBOURG
 ou à
 Roger ROTH
 secrétaire général de la **CGFP/FÉDUSE-ENSEIGNEMENT**
 68, Val des Aulnes
 L - 3811 SCHIFFFLANGE

Déclaration d'adhésion

Je soussigné déclare par la présente que j'adhère à la Confédération Générale de la Fonction Publique CGFP.

J'autorise le Bureau Exécutif de la CGFP à prélever sur mon CCP le montant de la cotisation annuelle.

Nom et prénom:

Code postal no: Domicile:

Rue: no:.....

Administration/Service:

Fonction: CCP no:

....., le

.....

(signature)

Accord salarial

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Madame Lydie POLFER, et par le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique et à la Réforme Administrative, Monsieur Joseph SCHAACK

et

la Confédération Générale de la Fonction Publique CGFP, représentée par le Secrétaire Général de la CGFP, Monsieur Jos DALEIDEN

ont convenu ce qui suit :

- Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour faire voter au cours de l'année 2000, et avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2000, une loi prévoyant les mesures suivantes :
- a) augmentation de l'indice de base des traitements des agents publics de 2,5% avec effet au 1^{er} janvier 2000;
- b) augmentation de l'indice de base des traitements des agents publics de 1% avec effet au 1^{er} janvier 2001 ;
- c) transformation de toutes les augmentations biennales en annales en divisant leur valeur respective par deux pour arriver à des augmentations annuelles, avec effet au 1^{er} janvier 2000;
- d) fixation de l'allocation de repas à un montant net de 4.400 francs par mois, avec une redéfinition des modalités de contrôle prévues par le règlement grand-ducal du 27 juillet 1992, et avec effet au 1^{er} janvier 2000 ;
- e) réduction générale de la durée du stage à deux ans ;
- f) introduction du service à temps partiel (25, 50 et 75%) ;
- g) introduction de la faculté de service à temps partiel sur initiative de l'agent à partir de 55 ans, en tenant compte de l'intérêt de service ;
- h) introduction de la faculté de service à temps plein ou à temps partiel pour un agent retraité jusqu'à l'âge de 68 ans par la mise en situation hors cadre d'une part, et en tenant compte d'autre part de l'intérêt de service à apprécier à chaque fois par le Gouvernement en conseil.

Les mesures prévues aux points f), g) et h) ci-dessus seront inscrites dans le projet de loi visé ci-dessus par une modification du statut général quant à leur principe ; les modalités d'exécution en seront réglementées après concertation entre les deux parties en commission du statut.

L'accord salarial porte en outre sur les mesures suivantes :

- Augmentation de la durée annuelle du congé de récréation à partir de l'année 2000 d'un jour de congé supplémentaire pour les agents de l'Etat concernés.
- Augmentation de la durée annuelle du congé de récréation d'un deuxième jour de congé supplémentaire pour les agents ayant atteint l'âge de 55 ans.
- Relèvement de l'indemnité kilométrique pour déplacement de service au montant de 15.-francs, indépendamment de la cylindrée de la voiture.
- Révision des indemnités existantes en matière de frais de route et de séjour ;
- Relèvement à partir de l'année 2000 du plafond donnant droit à subvention d'intérêt sur un prêt-logement à 6 millions de francs.

Par ailleurs, une commission spéciale est instituée pour étudier et examiner les mesures en vue de

- a) la possibilité de créer un régime de pension complémentaire en faveur des agents recrutés après le 31 décembre 1998,
 - b) la possibilité d'un remboursement des frais d'avocat dans tous les cas où l'agent l'emporte dans une affaire l'opposant à l'Etat,
 - c) les modalités d'un remboursement intégral ou partiel des arrérages en cas de redressement d'une erreur administrative.
- Toutes les mesures énumérées ci-dessus seront appliquées mutatis mutandis aux employés de l'Etat, aux employés au service de l'Etat, aux fonctionnaires-stagiaires ainsi qu'aux volontaires de l'Armée, compte tenu du caractère particulier de l'engagement contractuel.
 - Les deux parties sont d'accord à reconnaître la nécessité de poursuivre toutes les réflexions et actions en vue de mieux définir le rôle futur de l'Etat et de réaliser de manière conséquente la réforme de l'administration, en particulier par le recours aux nouvelles technologies.
 - Le présent accord salarial porte sur les années 2000 et 2001 ; les négociations en vue de son renouvellement commenceront fin 2001.

Fait à Luxembourg le 29 mai 2000

Lydie POLFER
Ministre de la Fonction
Publique et de la Réforme
Administrative

Joseph SCHAACK
Secrétaire d'Etat à la Fon-
ction Publique et à la Ré-
forme Administrative

Jos DALEIDEN
Secrétaire Général de la
Confédération générale de
la Fonction Publique

L'accord salarial du 29 mai 2000 vu par la presse luxembourgeoise.

Les extraits suivants sont éloquentes, et nous n'avons que peu de commentaires à formuler. A noter que même la presse spécialisée éprouve des difficultés à estimer la répercussion de cet accord sur les pensions des fonctionnaires, qui n'est pas automatique, la *péréquation* ayant été abolie par le gouvernement précédent en 1995 ... et remplacée par la procédure de l'*ajustement*, qui tient compte de l'évolution *globale* des traitements et ne permet plus de recommencer l'éternelle chasse aux fonctionnaires et à leurs prétendus privilèges ... ce que certains ont de la peine à comprendre!

(voir e.a. pp 10-11).

Kompliment!

Dem Abschluss der Gehälterverhandlungen in der öffentlichen Funktion vom vergangenen Montag kommt in mehrfacher Hinsicht eine große Bedeutung zu.

Einerseits wird das seit Jahren bestehende Spannungsverhältnis zwischen Regierung und Beamtenschaft endlich abgebaut und damit eine Vertrauensbasis wiederhergestellt, die zwischen dem Arbeitgeber Staat und seinem Personal eine unentbehrliche Voraussetzung ist für ein gutes Funktionieren unserer öffentlichen Verwaltungen.

Andererseits ist das Ergebnis der Gehälterverhandlungen zunächst die Konsequenz eines fruchtbaren Dialogs zwischen Politik und jenen syndikalistischen Organisationen, die in den letzten Monaten der Reihe nach von der zuständigen Ministerin Lydie Polfer und Staatssekretär Jos Schaack empfangen wurden.

Dass auch die Gewerkschaften aus dem assimilierten Bereich (Gemeinden, Eisenbahn, Post...) beinahe überschwänglich auf die Verhandlungsergebnisse reagierten, ist für die federführende Gewerkschaft im öffentlichen Dienst, die CGFP ein besonderes Kompliment.

Auch bei der politischen Opposition gibt es eindeutig Zustimmung für das Gehälterabkommen, womit der Regierung Juncker-Polfer ein in dieser Dimension vielleicht unerwartetes, jedoch verdientes Lob zuteil wird.

Nur die Einpunktpartei um die Gewerkschafter Mehlen und Giberyen, die sich selbst

vor einigen Tagen zu einem höheren Abgeordneteneinkommen mit besseren Pensionsaussichten verhalten, gönnen den Beamten wieder einmal nicht die Butter auf dem Brot.

Aber das ist ja die einzige, wenn auch höchst fragwürdige Daseinsberechtigung dieser „Partei“.

Das Gehälterabkommen im öffentlichen Dienst wird nun von der politischen Opposition und ihren befreundeten Organisationen als Signalwirkung für den Privatsektor empfunden.

LSAP-nahe Gewerkschaften vertreten den Standpunkt, dass jetzt Schluss mit der Lohnmässigung sein müsse, und fordern auch Pensionsverbesserungen – die übrigens vorprogrammiert sind.

Warten wir also ab, welche überzeugenden Argumente die Gewerkschaften aus dem Privatsektor bei den Kollektivvertragsverhandlungen, die sie in vollständiger Autonomie (auf die sie zu Recht bestehen) mit den Arbeitgebern aushandeln, vorbringen werden.

Ohne dass es gleich zum Crash kommt.

Die CGFP hat in dieser Hinsicht ein vorbildliches Vorgehen an den Tag gelegt.

Ob OGB-L, LCGB und andere mit demselben Geschick zu verhandeln vermögen, wird sich herausstellen.

Rob Roemen
Letzebuenger Journal 31.05.2000

Völker hört die Signale

2,5% mehr Lohn rückwirkend auf den 1.1.2000, 1% mehr ab 1. Januar kommenden Jahres. Dazu mehr Urlaub, eine höhere Kilometerpauschale und und und.

Die 16.000 Staatsbeamten und -angestellten können mit ihrer Gewerkschaft CGFP zufrieden sein. Wenigstens sie werden am Wirtschaftswachstum teilnehmen, das sich allein im

vergangenen Jahr auf satte 7% belief. Genau das Volumen, das sich die CGFP bei Verhandlungsbeginn Ende vergangenen Jahres als Ziel für die Gehaltsaufbesserungen gestellt hatte, so Generalsekretär Daleiden. (...)

Tageblatt 30.05.2000;
Imo

Die CGFP habe im Auftrag der Staatsbeamten mit deren Arbeitgeber verhandelt, d.h. dem Staat, so Daleiden. Man mische sich auch nicht in die Verhandlungen der anderen Gewerkschaften ein. Niemand hindere diese, sich bei den Kollektivvertragsverhandlungen im Gesundheits- oder dem konventionierten Sektor von den CGFP-Forderungen inspirieren zu lassen.

Auch Schaack ließ keine Zweifel daran, dass die CGFP in Sachen Gehälterverhandlungen beim Staat der Ansprechpartner ist.

Als ein falsches Problem, bezeichnete er den Streit um die Teilnahme der anderen Gewerkschaften des öffentlichen Dienstes an den Gehälterverhandlungen.

Tageblatt 30.05.2000;
Imo

Jean Asselborn (LSAP) :

Und nun der DP-Einsatz für den Privatsektor

Nichts wird am Übergangsregime für die Staatsbeamten geändert, hat der LSAP-Präsident Jean Asselborn nach der Unterzeichnung des Gehälterabkommens zwischen der Regierung und der CGFP gestern hervorgehoben. Also sei die Forderung nach „Pacta sunt servanda“ gestorben. Und damit auch der Hauptkritikpunkt der DP an die Adresse der letzten Regierung.

Das Verhandlungsergebnis mit einer durchschnittlichen Gehaltsaufbesserung von jährlich knapp 2% sei nicht übermäßig gut, so der LSAP-Vorsitzende weiter. Das sei eine

normale Progression der Gehälter im öffentlichen Sektor.

Schließlich erwarte er von der DP, die maßgeblich an der Ausarbeitung des Gehälterabkommens beteiligt war, dass sie sich nun auch für die Belange des Privatsektors einsetzen werde, insbesondere was zusätzliche Urlaubstage anbelangt.

Asselborn hob dabei hervor, dass man den Staatsbeamten die vereinbarten Verbesserungen durchaus gönne. Nur müsse nun auch im Privatsektor nachgezogen werden.

Tageblatt 30.05.2000

„Das Abkommen für die Staatsbeamten und -angestellten hat für mich nicht direkt Signalwirkung,“ so der Gewerkschaftspräsident weiter. Es entspreche dem, was der OGB-L seit Monaten unter einer offensiven Lohnpolitik verstehe, wobei in einzelnen Sektoren ähnlich gute Ergebnisse durchgesetzt werden konnten. (...)

Castegnaro unterstrich dabei, dass er das Verhandlungsergebnis keinesfalls kritisiere. Er begrüße es vielmehr, da es die Richtigkeit der OGB-L-Politik bestätige.

Tageblatt 31.05.2000;
Imo

Gewisse Signalwirkung auf den Privatsektor

Robert Weber, Nationalpräsident des „Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond“ (LCGB) stellte uns gegenüber fest, dass es sich um ein gutes Gehälterabkommen handele, das volumenmäßig der wirtschaftlichen

Entwicklung entspreche. Insofern sei die CGFP zum erzielten Resultat zu beglückwünschen.

LW, 31.05.2000

Zerreiβprobe in Aussicht

John Castegnaro, Präsident des „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“ (OGB-L), empfindet das nahe an 6% herankommende Verhandlungsergebnis als ziemlich hoch, sieht jedoch darin gleichzeitig eine Bestätigung für die Politik seiner Gewerkschaft, die seit Monaten einer Offensive in der Lohnpolitik des Wort rede. Insofern handele es sich um keine Signalwirkung, sondern um eine Bestätigung. Wenn die finanzielle Situation gut sei, Gewinne verzeichnet werden, die Wirtschaftslage ebenfalls gut sei, die Produktivität

steige und ein jeder wisse, dass ein gewisser Nachholbedarf besteht, dann sei das erzielte Resultat sogar zu begrüßen.

Wesentlich sei aber die Tatsache, dass der Staat als Arbeitgeber einen Vertrag mit weit über 5% abschloss und damit dem OGB-L Recht gegeben habe. Der Premierminister und der Wirtschaftsminister, die eine gemäßigte Lohnpolitik predigten, seien entmystifiziert worden.

LW, 31.05.2000

Fit a Flott

Wer hätte das gedacht? Als Erster in der Riege der schon nicht mehr so ganz taufrischen DP-Regierungsmitglieder konnte Staatssekretär Jos Schaack, assistiert von seiner Ressortministerin Lydie Polfer, dem Land vorgestern eine richtige Erfolgsmeldung aus der liberalen Kabinettsküche präsentieren: die Unterzeichnung des Gehälterabkommens im öffentlichen Dienst. Neue Besen kehren gut, wäre man versucht zu sagen, da es nach den mitunter heftigen Turbulenzen im Verhältnis zwischen CGFP und Regierenden während der vergangenen Legislaturperiode nunmehr, unter veränderten Vorzeichen, nur rund sechs Monate brauchte, um die Verhandlungen mit der als unbequemer Partner bekannten Staatsbeamten-gewerkschaft unter Dach und Fach zu bringen.

Von echter Transparenz nach außen konnte bei dieser Runde wohl kaum die Rede sein. Aber was soll's? Gehälterverhandlungen unter dem vorwitzigen Blick der Öffentlichkeit sind in Luxemburg – außer es kommt zum Krach – nicht Usus. Was letztlich zählt, ist der Erfolg. Zumindest mit dem von der DP immer wieder

in die Vitrine gestellten Dialog scheint es demnach geklappt zu haben.

Eins muss man dem Staatssekretär zugute halten: Er gehört nicht zur Kategorie jener Exgewerkschafter, die es sich nach dem beruflichen Frontwechsel mit ihren einstigen Mitstreitern gründlich verdorben haben. Im Gegenteil: Der überraschende Schachzug der Liberalen, ihn als politischen Seiteneinsteiger zu Kabinettschreien gelangen zu lassen, ist bis dato voll aufgegangen. Alle sind's zufrieden, wobei es natürlich müßig ist zu spekulieren, ob die DP – wäre sie denn vom Wähler mit einer absoluten Regierungsmehrheit beschenkt worden – sich wirklich an das Schlagwort des „pacta sunt servanda“ erinnert hätte und das von ihr so arg gezeißelte Übergangsregime im öffentlichen Pensionswesen rückgängig gemacht hätte – wie von ihren Wortführern immer wieder mit Unschuldsmiene und bedauerndem Unterton beteuert wird.

Leitartikel lop;

LW, 31.05.2000

Signalwirkung

Das Gehälterabkommen beim Staat steht – und es ist nicht von Pappe. Was vor einer Woche als Dokument über den Tarifabschluss im öffentlichen Dienst unterzeichnet wurde, ist eine sozialpolitische Orientierungsmarke; so wie es immer war und immer sein wird, wenn sich der Staat und seine Bediensteten über die Lohnentwicklung einigen. Es hat Signalwirkung.

Die CGFP hat das Resultat eingefahren, das in diesen Zeiten einzufahren war, und demnach ihren Auftrag voll erfüllt. Ihr Generalsekretär und Verhandlungsführer Jos. Daleiden hatte genau erkannt, dass diesmal mehr drin ist als normal üblich. Als Routinier und gewiefter Taktiker wusste er um die Gunst der Stunde und er hat die CGFP mit ihren Forderungen genau auf den Kurs gebracht, damit ein Maximum dessen erreicht werden konnte, was überhaupt zu erreichen war.

Diesmal standen die Gehälterverhandlungen im öffentlichen Dienst eben unter ganz anderen Vorzeichen als in all den Jahren und Jahrzehnten zuvor. Das, was in den vergangenen Monaten ausgehandelt wurde, kann man nämlich nicht losgelöst von dem betrachten, was sich rund zwei Jahre zuvor in der Rentendiskussion abgespielt hatte. Und diese Trumpfkarte hatte die CGFP im Ärmel.

Warum die Konstellation so günstig war, ist klar. Es beginnt damit, dass mit Staatssekretär Jos. Schaack genau das Regierungsmitglied die Arbeitgeberseite vertrat, das vor ein paar Monaten noch selbst CGFP-Aktivist war. Man war unter sich. Zweitens: Die für den öffentlichen Dienst zuständigen Regierungsmitglieder kommen aus den Reihen der DP, also jener Partei, die in der Rentendiskussion mit den Staatsbeamten auf die Barrikaden gegangen und sie mit reihenweise Versprechungen als Wahlklientel gelockt hatte, ohne aber bislang etwas honoriert zu haben. Und zum Dritten waren die Verhandlungsbedingungen günstig, weil die CGFP irgendwie davon ausgehen konnte, dass auch die stärkste Regierungspartei, die CSV, nicht noch einmal die totale Konfrontation suchen würde.

Demnach war es ein fruchtbares Terrain, das die CGFP vortand. Und sie brachte ihre Saat flächendeckend aus. Sie hat mit den Hauptbestandteilen des Abkommens für jedes ihrer Mitglieder etwas erreicht: Ganz allgemein, weil es mit 2,5 und 1 Prozent ein sehr anständiges Wachstum

des Punktwertes innerhalb von zwei Jahren geben wird; speziell für die jüngeren Beamten, weil aus Biennalen Annalen werden und somit die Löhne in den ersten Karrierejahren schneller steigen als bisher; speziell für ältere Beamte weil mit der Einführung der Teilzeitarbeit und der möglichen Verlängerung der Dienstjahre bis zum Lebensalter von 68 Jahren mehr Flexibilität gegeben ist, und speziell für die pensionierten Staatsbeamten, weil sich aus der Erhöhung des Punktwertes auch automatisch eine Rentensteigerung ergibt.

Wer einen derartigen Abschluss präsentieren kann, steht bei seinen Mitgliedern gut da. Auf die CGFP trifft dies zu. Wer als politische Partei sich das Verdienst unter den Nagel reißt, dieses Abkommen ermöglicht zu haben, hat bei seinen Staatsbeamten-Wählern weiterhin einen Stein im Brett. Auf die DP trifft dies zu. Und wer als für die Finanz- und Budgetpolitik zuständige Regierungspartei darauf verweisen kann, dass dieses Abkommen mitgetragen wird, weil es sich im Rahmen dessen bewegt, was sozial-, wirtschafts- und finanzpolitisch zu vertreten ist, hat ebenfalls seine Aufgabe erfüllt. Auf die CSV trifft dies zu.

So hat die CGFP viele ihrer Ziele erreicht, ohne dass ein anderer Beteiligter das Gesicht verlor. Es war halt eine Verhandlungsführung, wie sie geschickter nicht hätte sein können.

Zudem haben alle anderen Arbeitnehmer im Lande keinen Grund deswegen aufzujohlen. Denn die im Privatsektor verhandelnden Gewerkschaften bekommen mit diesem Abschluss ein Argument mehr geliefert um aus der bisherigen moderaten wieder eine offensivere Lohnpolitik zu machen.

Und damit sind wir bei der Signalwirkung des Abkommens. Sie ist gegeben, ganz klar, doch so bedeutend, wie einige Kommentatoren sie machen wollen, ist sie dennoch nicht. Weder Robert Weber als LCGB-Präsident noch John Castegnarò als OGB-L-Vorsitzender hatten das Tarifabkommen beim Staat abgewartet, bevor sie eine kämpferischere Linie in Kollektivvertragsverhandlungen angekündigt hatten. Nicht die Prozentpunkte, die der Staat seinen Beamten und Angestellten als Lohnerhöhung zugesteht zählen an erster Stelle, sondern die Produktivitätsgewinne sind ausschlaggebend. Und – so wie es das Patronat sieht – selbstverständlich auch die Konkurrenzfähigkeit mit dem Ausland.

Leitartikel F.Z.; LW, 05.06.2000

Signalwirkung (2)

In unserem gestrigen Leitartikel „Signalwirkung“ hat sich insofern ein sinnentstellender Fehler eingeschlichen, als von einer automatischen Anpassung der Staatsbeamtenpensionen an die Gehältersteigerung von 2,5 Prozent in diesem und 1 Prozent im nächsten Jahr die Rede ging. Richtig hätte es heißen müssen, dass nicht die Pensionen, sondern die Pensionsansprüche der in Rente gehenden Staatsbediensteten um diese Prozentzahlen wachsen. Die automatische Angleichung der Renten an die Lohnentwicklung gibt es seit Abschaffung der Perequation nicht mehr. Wir bitten die Leser, diesen Fehler zu entschuldigen.

An der Kernaussage des Leitartikels ändert es aber nichts, denn auch wenn es

sich um Pensionsansprüche und nicht um sofortige Rentenzahlungen handelt, ist zwischen öffentlichem und privatem Sektor in Zukunft kein Parallelismus in der Entwicklung der Pensionen gegeben, weil beim Staat und im assimilierten Sektor noch während Jahrzehnten das Endgehalt die Berechnungsbasis darstellt, derweil es im Privatsektor der Durchschnittslohn ist. Daher haben die im öffentlichen Dienst zugestandenen Punktwertenerhöhungen einen weitaus größeren Impact auf Rentenzahlungen als kollektivvertragliche Lohnsteigerungen im Privatsektor.

LW-Klarstellung(?) vom 06.06.2000
FZ

Erstes Gehälterabkommen im Öffentlichen Dienst seit 1992

2,5 Prozent Gehaltsaufbesserung sollen die öffentlichen Bediensteten rückwirkend auf den 1. Januar 2000 erhalten, eine weitere Aufbesserung um ein Prozent wird am 1. Januar 2001 folgen. Dies legt das gestern unterzeichnete Gehälterabkommen im Wesentlichen fest. Es ist das erste solche Abkommen seit 1992; danach begann die besonders von Premier Juncker angefachte Konfrontationsphase, während der die Gehälter ohne Verhandlungen autoritär per Gesetz festgelegt wurden. Die Gehaltsentwicklung im öffentlichen Dienst liegt damit – wie auch in weiten Bereichen des Privatsektors – unter der Steigerungsrate des Bruttoinland-Produkts, wo uns 4- bis 5prozentige Zuwächse prophezeit werden. CGFP-Generalsekretär Jos. Daleiden konnte sich deshalb auf der gestrigen Pressekonferenz im Beisein der

zuständigen Ministerin Lydie Polfer und Staatssekretär Jos Schaack denn auch im Anschluß an den Kongreß von Déi Lénk auf RTL gemachte Aussagen berufen, denen zufolge die Krankenkassen kein Defizit aufzuweisen hätten, würde der prozentuale Anteil des Saliariats mit dem Wachstum des Bruttoinland-Produkts einhergehen.

J.M.

Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek
30.05.2000



LuxDidac 2000

lädt ein

zu einem Referat mit anschließender Diskussion zum Thema:

Möglichkeiten und Grenzen des
Internets im schulischen
Bildungsauftrag des 21. Jahrhunderts

Referent ist Heinz DURNER, Oberstudiendirektor und Leiter des Gymnasiums Unterhaching, sowie Vorsitzender des Deutschen Philologenverbandes.

*Am Mittwoch, den 20. September 2000 um 18.00 Uhr,
im Centre culturel in Luxembourg-Bonnevoie,
2, rue des Ardennes. (Dauer: ± 1 Stunde)*



LuxDidac 2000

exposition de matériel didactique

du 19 au 21 septembre 2000

au Centre culturel à Bonnevoie - 2, rue des Ardennes

Sur plus de 600m²:

*Ouvrages scolaires et parascolaires;
livres jeunesse et pédagogiques;
logiciels, produits multimédias (NTI);
mobilier pour classes primaires, préscolaires et crèches;
matériel de créativité et d'éducation motrice;
équipement audiovisuel;
jeux éducatifs.*

Avec la participation des maisons d'édition et des firmes:

Als	Bayard Presse
Auer	Bordas
BHW	Clé International
Bayerischer Schulbuch V.	Armand Colin
Cornelsen	De Boeck & Larcier
Diesterweg	Dessain & Tolra
Finken	Dunod
Klett	Editions de la Cité
Mildenberger	Editions SNE
Oldenbourg	Gai Savoir
Persen	Harrap's
Schroedel	Journal des enfants
Schubi	Larousse
Stolz	Makki
Westermann	Nathan
Oratum - Ernster	Retz
Linster	Kaulmann
Thomas Müller	R. Wagner-Brauckmann

Heures d'ouverture:

mardi,	le 19 septembre	de 11.00 heures	à	18.00 heures
mercredi,	le 20 septembre	de 11.00 heures	à	18.00 heures
jeudi,	le 21 septembre	de 11.00 heures	à	18.00 heures

Entrée libre

Organisateurs: SNE et FÉDUSE-Ens. (CGFP)

Pour tous renseignements tél.: 48 11 18-1





affilié à la CGFP

SNE : ECOLE ET VIE

un bulletin de liaison bi-mensuel
syndical - pédagogique - culturel



SNE :

un matériel didactique de qualité
élaboré par des enseignants
pour les enseignants



SNE :

LuxDidac 2000

une initiative intersyndicale
dans l'intérêt de tous les professionnels de l'éducation
et de l'enseignement

Consultez le site Internet du SNE :

<http://www.restena.lu/sne>



La FÉDUSE/ENSEIGNEMENT-CGFP, l'organisation syndicale des professeurs membres de la CGFP est

- **dynamique.** 1.500 professeurs en activité ou retraités, affiliés à la CGFP forte de 20.000 membres, tendance à la hausse. A l'intérieur de la CGFP, une commission permanente pour l'égalité des chances, organe-conseil du comité exécutif de la CGFP.
- **efficace.** C'est à la CGFP que vous devez le relèvement des traitements de début de carrière, la transformation des augmentations biennales en annales, l'introduction du service à temps partiel (25, 50 et 75%), celle de la faculté de service à temps partiel sur initiative de l'agent à partir de 55 ans, en tenant compte de l'intérêt de service (accord salarial du 29 mai 2000), l'introduction, au Grand-Duché, de l'épargne-logement en collaboration avec le BHW etc. etc.
- **vigilante.** C'est la FÉDUSE/Enseignement-CGFP qui a sonné l'alerte lorsqu'il y a 3 ans, les coefficients des leçons étaient menacés. C'est grâce à elle que l'équivalence fondamentale entre une leçon et 2 heures de travail a été maintenue.
- **persévérante.** Voilà 42 mois que la FÉDUSE/Enseignement-CGFP propose un compte-épargne-temps pour les leçons supplémentaires. Le PAN, plan d'action national en faveur de l'emploi a repris certaines de nos idées. Elles figurent à deux reprises dans l'accord de coalition de l'actuel gouvernement. A vous, à nous de les mettre en pratique selon vos souhaits. Dans de récentes entrevues avec Madame Anne Brasseur, il a été décidé de charger une commission interministérielle de l'étude de ce modèle.
- **idéologiquement neutre.** De par les statuts, il est interdit aux membres des organes directeurs de la CGFP de combiner l'activité syndicale avec l'appartenance à un parti politique. C'est un choix délibéré et inébranlable. Il vous garantit d'être défendu(e) dans vos intérêts professionnels, matériels et moraux quelle que soit la composition des gouvernements et de leurs majorités parlementaires.

<http://www.restena.lu/feduse>



LuxDidac 2000

Wir freuen uns auf Ihren Besuch.

Seit die LuxDidac 1996 erstmalig ihre Tore öffnete, hat die Zahl der Interessenten unsere kühnsten Erwartungen übertroffen. Da in den vergangenen drei Jahren der Besucherstrom stetig zugenommen hat, gehen wir davon aus, dass die LuxDidac im Terminkalender vieler LehrerInnen, ProfessorInnen, SchulinspektorInnen, LyzeumsdirektorInnen, MinisterialbeamtenInnen, Gemeinde- und LandespolitikerInnen ... einen festen Platz einnimmt.

Aus diesem Grund möchten wir uns bei allen bisherigen BesucherInnen bedanken, die uns durch ihr reges Interesse ermutigt haben, vom 19. bis 21. September 2000 im Centre Culturel de Bonnevoie die

LuxDidac 2000

zu veranstalten, und zwar unter dem Motto:

Internet, Sprachenunterricht und Humanismus : Anspruch und Wirklichkeit

Auch all jenen, die bisher noch nicht die Gelegenheit nutzen konnten, sich selbst vom umfangreichen Angebot unserer Ausstellung zu überzeugen, möchten wir einen Besuch der LuxDidac 2000 empfehlen. Sie finden auf einer Fläche von über 600 m² mannigfaltiges didaktisches Material für die verschiedenen Lernfächer und Schulstufen. Ein Blick in den vorliegenden Ausstellungskatalog dürfte reichen, um Sie zu überzeugen: die LuxDidac 2000 ist eine Ausstellung, die über die Grenzen Luxemburgs hinweg den Vergleich mit ähnlichen Veranstaltungen nicht zu scheuen braucht.

Am 20. September laden wir Sie alle zu einem Referat mit anschließender Diskussion zum Leitmotiv der diesjährigen LuxDidac ein.

Herr Heinz DURNER, Oberstudiendirektor und Leiter des Gymnasiums Unterhaching, sowie Vorsitzender des Deutschen Philologenverbandes, wird in seinem Vortrag zu folgendem Thema referieren:

Möglichkeiten und Grenzen des Internets im schulischen Bildungsauftrag des 21. Jahrhunderts.

Wir freuen uns, liebe Kolleginnen und Kollegen, auf Ihren Besuch im September!

SNE und FÉDUSE/Enseignement (CGFP)

Veranstalter der LuxDidac 2000



Viel Vergnügen!

Ständig frische Ideen aus unseren **Loseblattfolgen** ermöglichen Ihnen eine unkomplizierte Vorbereitung Ihrer kreativen Arbeit in Kindergarten und Grundschule. Alle Anregungen sind in der Praxis erprobt.

MUSISCHE STUNDE



Wir gestalten
Agnitag
ALSVERLAG

MAL-BASTEL Stunde 221



Und für die Umsetzung Ihrer Gestaltungsideen lassen die **BLANKI-Produkte** und unser umfassender **Werkmaterialien-Katalog** keine Wünsche offen.

Weitere Periodika:
Gestaltungs-Stunde
Umweltstunde
Textil-Stunde
TextilStunde II
Kunststunde
Technikstunde



BLANKI-
JAHRESKALENDER
2001



ALSVERLAG

Postfach 1440 · 63114 Dietzenbach
Tel: 0 60 74 / 8 2160 · Fax: 0 60 74 / 2 73 22
e-mail: info@als-verlag.de
<http://www.als-verlag.de>



Auer

- Schulbücher
- Unterrichtshilfen
- Pädagogik/Didaktik
- Unterrichtspraxis
- Frühpädagogik
- Handreichungen
- Lern-Software
- Religion



 **Auer Verlag GmbH**
Donauwörth · Leipzig · Dortmund





BAYARD PRESSE A LUXDIDAC

Vous y recevrez toutes les informations relatives aux revues que vous pourrez découvrir sur notre stand.

Pour les petits : Popi, Babar, Pomme d'Api, Clic d'Api, Belles Histoires

Pour l'école primaire : Youpi, J'Aime Lire, Astrapi, Images Doc

Pour le Lycée : Maximum, Je Bouquine, Phosphore, I Love English, Today in English

Bayard Presse Luxembourg Tél : 40 30 30 50
Fax : 40 77 56

GAI SAVOIR

L'éducation, notre passion

Nos produits répondent aux besoins
des professionnels:

- Editions scolaires
- Bibliothèque jeunesse
- Matériel didactique
- Jeux éducatifs
- Psychomotricité et thérapie
- Papeterie et créativité
- Multimédia
- Mobilier
- Espace de jeux



Self & Service®

Bruxelles:

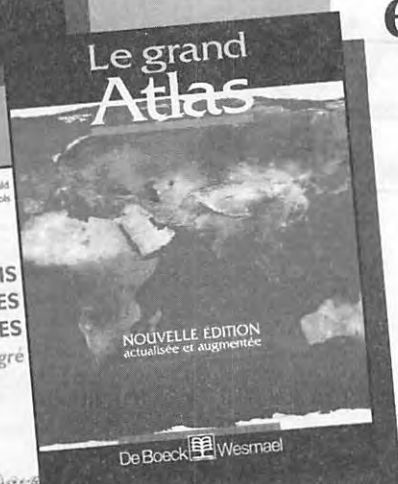
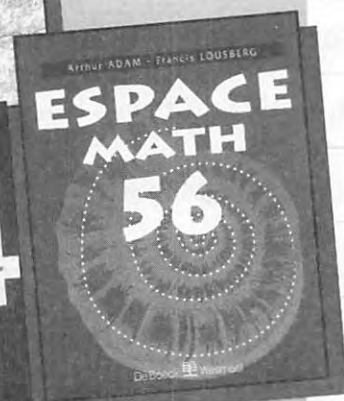
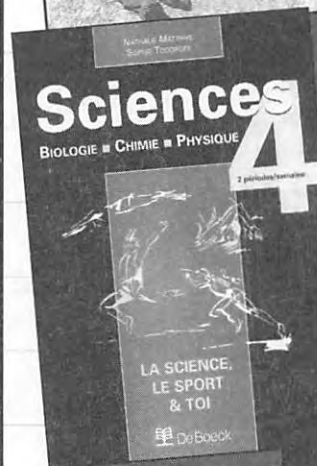
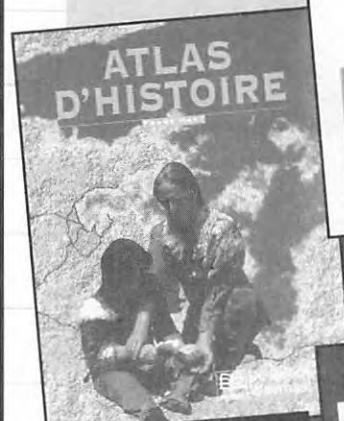
rue Pepermans, 84
1140 Evere
Tél.: 02 - 245 16 91

Charleroi:

rue de la Station, 60
6043 Ransart
Tél.: 071 - 35 33 93



Les jeunes sont l'avenir...



Leur éducation
est votre exigence

Leur fournir
des outils
d'apprentissage
efficaces
est notre métier

 De Boeck
Wesmael

Rue des Minimes, 39 - 1000 Bruxelles
Tél.: 32 (0)10/48 25 00 - Fax: 32 (0)10/48 25 19





Willkommen

in der Welt

des Lernens!

**... am Cornelsen-Ausstellungsstand
vom 18.–21. September 2000**

im 'Centre culturel'

Luxembourg-Bonnevoie, 2, rue des Ardennes

Unsere freundlichen Mitarbeiter
beraten Sie gern und
kompetent in allen Fragen,
die Sie zu unserem
Programm haben.

Wir freuen uns
auf Ihren Besuch!

Cornelsen

Verlag für Bildungsmedien

Informationszentrum Frankfurt
Große Friedberger Straße 15-17, 2. Etage
D-60313 Frankfurt
Telefon: 0049-69-92 00 81-0

Cornelsen Verlag
14328 Berlin
Cornelsen online:
<http://www.cornelsen.de>



Highlights von

Finken



LOGICO®

Das Lernsystem mit den überzeugenden Vorteilen:

- Übungsrahmen ohne lose Teile
- mehr als 120 Übungsserien zu vielen wichtigen Lernbereichen mit jeweils 16 Arbeitskarten
- attraktives Design
- einfache Handhabung
- klare Aufgabenstellung
- Selbstkontrolle und Selbstkorrektur
- Motivation und Riesenspaß

Sprache erleben und durchschauen

Bausteine zur Spracherziehung in 5 Mappen

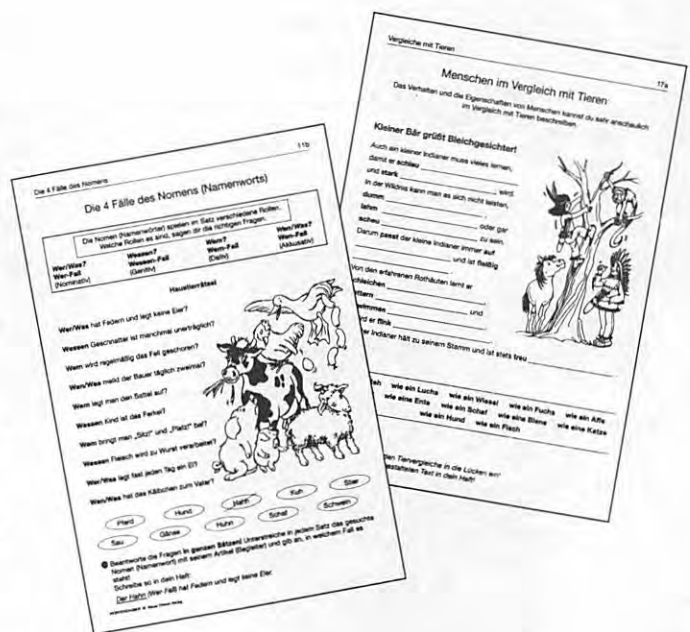
Wörterzauber Best.-Nr. 3121
Grammatikkurs zur Wortlehre in 66 Kopiervorlagen und 24 Wiederholungskarten

Satzblüten Best.-Nr. 3122
Grammatikkurs zur Satzlehre in 44 Kopiervorlagen und 24 Wiederholungskarten

Sprachkünstler Best.-Nr. 3124
Übungen zur Wortschatzerweiterung und Ausdrucksverbesserung in 64 Kopiervorlagen

Spannungsbogen Best.-Nr. 3125
Ideensammlung zur Aufsatzerziehung mit Planungshilfen und 68 Kopiervorlagen

Klartext Best.-Nr. 3126
Schreibprojekte zum Verfassen von Berichten, Beschreibungen und Anleitungen mit Planungshilfen, Bewertungskriterien und 58 Kopiervorlagen



Unser Außendienstmitarbeiter, Hans-Peter Brocke, besucht Sie gern und stellt Ihnen das gesamte Finken-Programm – einschließlich Lernsoftware – vor. Teilen Sie uns Ihre Wünsche bitte mit.

Finken Verlag

Besuchen Sie uns im Internet: www.finken.de

Postfach 1546 · D-61405 Oberursel am Taunus · Telefon ++49-61 71-63 88 0 · Fax ++49-61 71-63 88 22





KAULMANN OFFICE EQUIPMENT S.à r.l.

68, rue de l'étang
B.P.268 L-3403 DUDELANGE
Tél: 52 61 61 Fax: 52 61 62



MATHEMATIK - GEOMETRIE



**FREIARBEIT - BILDERGESCHICHTEN
MONTESSORI MATERIALIEN**



DEUTSCH - WAHRNEHMUNG



**HEIMAT - U. SACHUNTERRICHT
VERKEHRSERZIEHUNG**



KUNST, BASTELN UND WERKEN

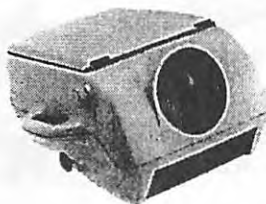


MUSIKUNTERRICHT

SPORT UND SPIEL



**VERBRAUCHSMATERIALIEN
SCHULHAUSSTATTUNG**



**PROJEKTOREN - LAMINIER
UND STANZGERÄTE**

GRATIS!

**Holen Sie sich Ihren
LERNHILFEN-KATALOG 2000
an unserem Stand anlässlich der
LUXDIDAC vom 19.bis 21.09.00 ab.**

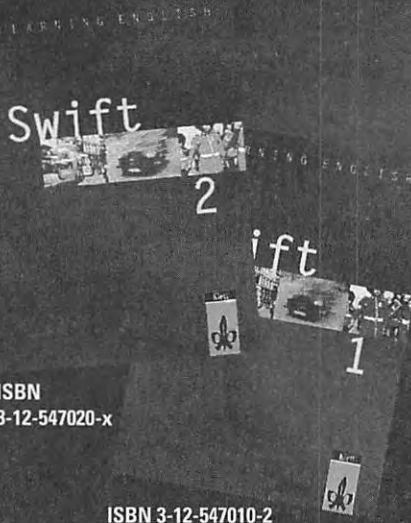


discover
the
world



Guess what?

Swift



Swift – modern, authentisch, zeitgemäß.
Das neue Lehrwerk von Klett für Englisch
als 2. Fremdsprache.

Swift enthält eine schülerzentrierte
Grammatikaufbereitung, ausgewählte
Lern- und Arbeitstechniken sowie
integrierte Projektarbeit.

Swift Band 2 – ist jetzt erschienen !



Ganz schön clever.

Die neue Generation von „Natura“

Die neue Generation von „Natura“ ist da.
Ein Lehrwerksystem, das Sie und Ihre
Schülerinnen und Schüler begeistern wird...
Schülerbuch 5/6 plus Lehrerband (auch auf
CD-ROM) sind erschienen.
Schnuppern Sie doch einmal 'rein!
Wir freuen uns auf Ihren Besuch.

Klett



Ernst Klett Verlag, Postfach 10 60 16, 70049 Stuttgart



- Qualität = Ergonomie
+ Funktion
+ Design
+ Zuverlässigkeit



Auf der LuxDidac**2000** stellen wir aus
die höhenverstellbaren und höheinstellbaren Schulmöbel von VS
Kindergartenmöbel von KÖNIG
MULTIMEDIA von GEHA
OPTIMALE SCHULMÖBEL - SCHULMÖBEL VON VS

linster s.à.r.l.
B U R E A U T I Q U E

13, rue Glesener - L-1631 Luxembourg
b.p. 1106 - L-1011 Luxembourg
tél. 48 18 78 - fax 48 50 07

NEUE VERGRÖßERTE SCHULMÖBELAUSSTELLUNG AUF NR 2 RUE GLESENER

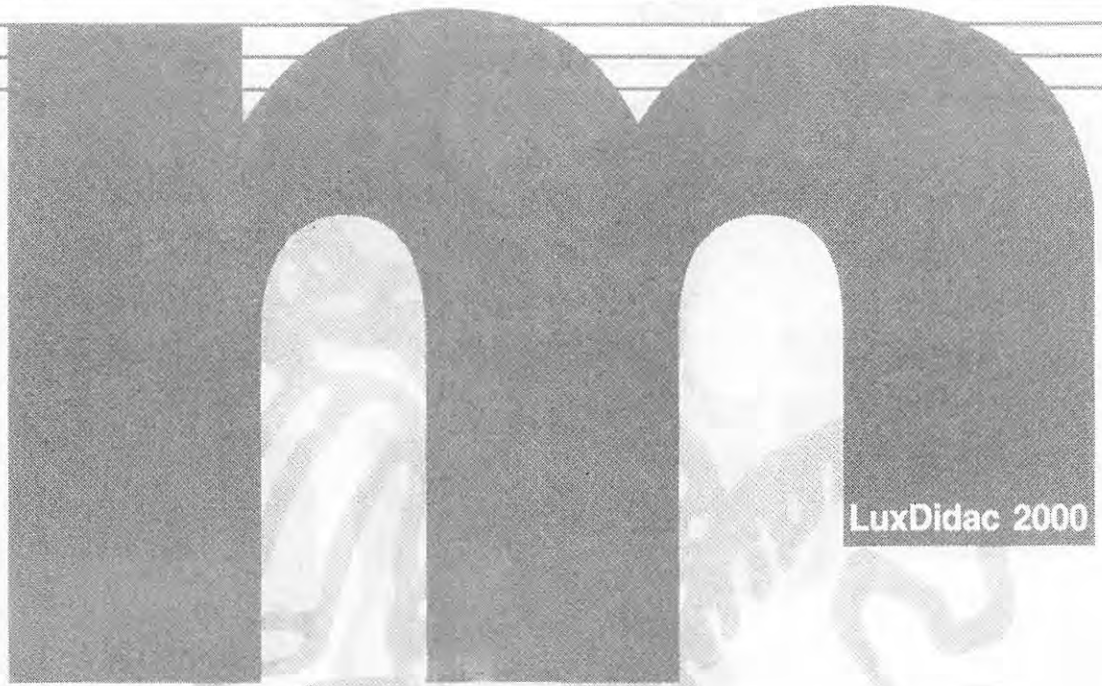
VS

OPTIMALE SCHULMÖBEL

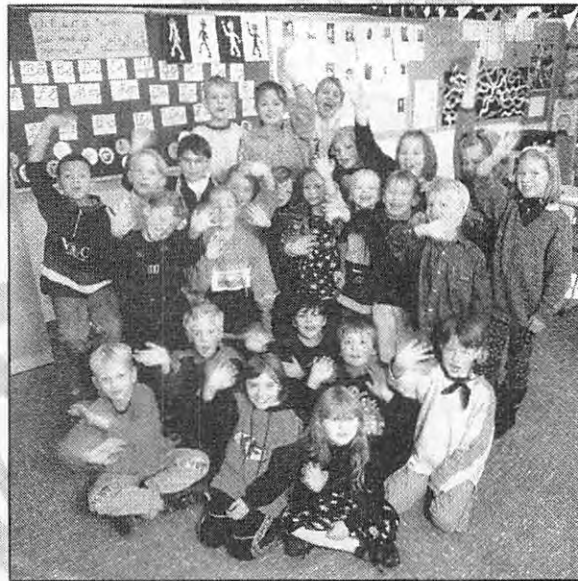


DER KINDERGARTENMÖBEL-SPEZIALIST





LuxDidac 2000



... mit uns macht Schule Spaß!

Mildenerger Verlag

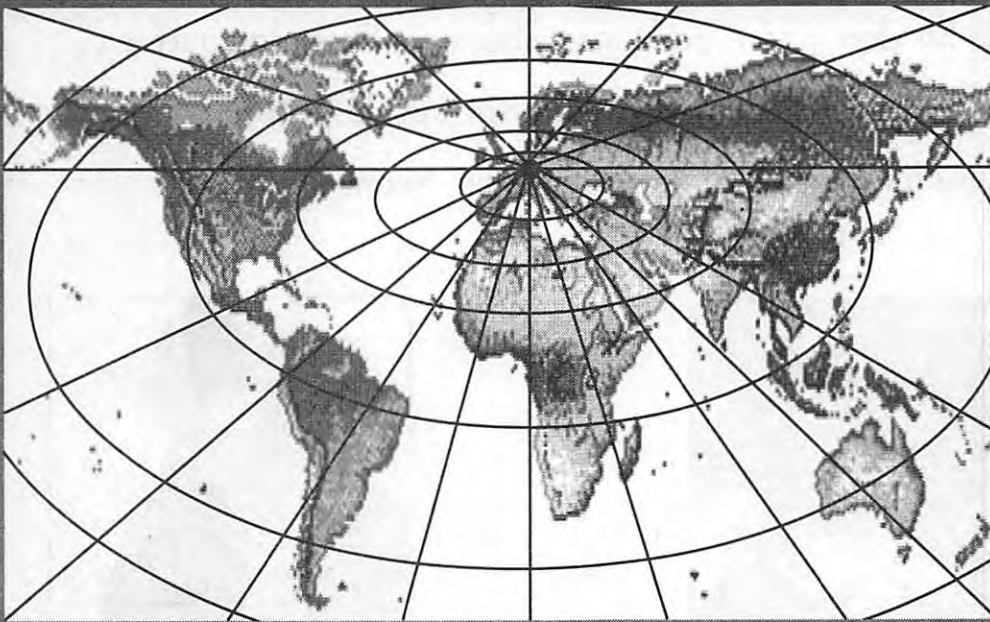
Mildenerger Verlag GmbH · Im Lehbühl 6 · 77652 Offenburg
Tel 0781/9170-0 · Fax 0781/9170-50
Internet: www.mildenerger-verlag.de · E-Mail: info@mildenerger-verlag.de



Der schnellste Weg zu Ihrem Programm

bsv

Besuchen Sie uns im Internet!
www.oldenbourg-schulbuchverlag.de
www.bayerischer-schulbuch-verlag.de



Oldenbourg und bsv bieten Schulbücher, Arbeitshefte und
Unterrichtsmedien für nahezu alle
Fächer aller Schulstufen der allgemein bildenden Schulen.

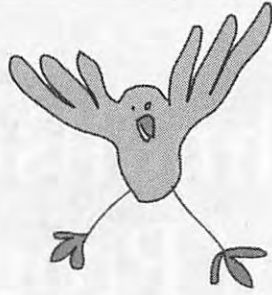
Das Angebot umfasst außerdem unterrichtspraktische
Lehrerhandbücher und pädagogische Fachzeitschriften.

Sie können die Bibliographien aller lieferbaren Titel abrufen und
erhalten detaillierte Informationen zu den wichtigsten Werken.

Sie können schnell und einfach Bücher und
Zeitschriften bestellen und Mitteilungen an Mitarbeiter
oder Abteilungen des Verlages senden.

Oldenbourg





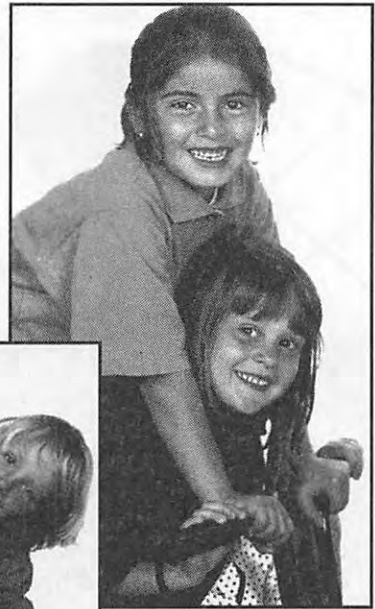
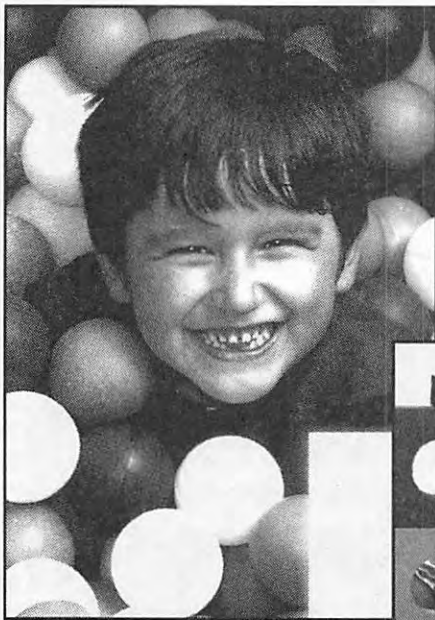
THOMAS MÜLLER

KINDERGARTEN-SERVICE

Direktvertrieb von Bastelmaterial, Holzspiele, Kinderfahrzeuge,
Spiele für den Innen- und Aussenbereich, Spielplatzgeräte ...

für Crèches, Ecole préscolaire, Ecole primaire

und für Spielecken in Arztpraxen, Krankenhäuser ...

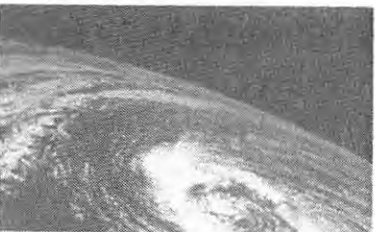
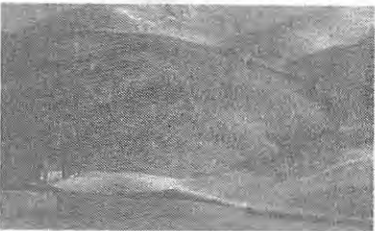


36, Grand-rue, L-9710 CLERVAUX

Tel.: 92 30 12

www.thomas-muller.lu - kiga@thomas-muller.lu



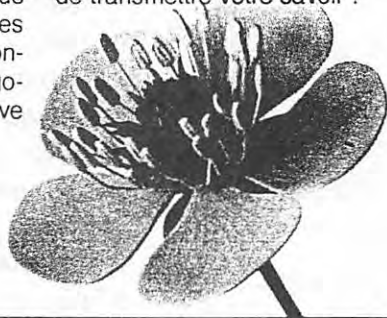


Connaissez-vous l'histoire de la petite tortue qui voulut manger une fleur ?



Non? Rassurez-vous, nous non plus ! Mais vos élèves, eux, aimeraient bien la connaître... Vos élèves désirent connaître l'histoire de la vie, des planètes et des animaux, découvrir le sens des mots, la magie des chiffres et les mystères des sciences. Oratum Ernster, est à votre disposition pour vous conseiller, et vous faire découvrir les dernières nouveautés en matière de supports pédagogiques, de matériel didactique et de matériel audiovisuel. Des gammes complètes, correspondant à votre besoin pédagogique, une approche exclusive

au Luxembourg des nouvelles technologies éducatives, avec les espaces multimedia EDU 4, un choix important de mobilier scolaire de qualité, une sélection des meilleurs matériels audiovisuels pour l'éducation, c'est tout cela, Oratum Ernster ! Vous avez un projet, des questions, une idée ou une suggestion? Contactez Oratum Ernster, car nous avons les solutions qui vous permettront de transmettre votre savoir !



Transmettez votre savoir !

180, rue de Rollingergrund L-2440 LUXEMBOURG
Tél. 44 42 14-1 / Fax 45 82 51 / oratum@ernster.com / www.oratum.lu

EXPOSITION SCOLAIRE

du 19 au 21 septembre 2000

Les Presses de Belgique

exposeront les éditeurs suivants
pour les niveaux primaire, secondaire et technique

Bordas (primaire - secondaire)

Dunod (technique - pédagogie)

Harrap's

Dessain et Tolra

Armand Colin (scolaire - pédagogie)

Larousse

Nathan (jeunesse - primaire - secondaire)

Clé International

Retz

Editions de la Cité

Demandez-nous dès à présent les catalogues qui vous intéressent, à l'aide du coupon repris ci-dessous. Après analyse de ces catalogues, n'hésitez pas à nous spécifier par téléphone ou par fax (tél.: 0032 10/42 03 30 - fax : 0032 10/42 03 52), le ou les titres que vous aimeriez consulter en priorité. Nous les réserverons alors à votre nom, et sans aucun engagement de votre part.

DEMANDE DE CATALOGUES

à retourner aux Presses de Belgique - A l'attention d'Isabelle Sabbe
Bd de l'Europe, 117 B - 1301 WAVRE

Je désire le catalogue

- | | |
|-----------------------|--------------|
| ◇ Bordas | Niveau _____ |
| ◇ Dunod | Niveau _____ |
| ◇ Harrap's | Niveau _____ |
| ◇ Dessain & Tolra | |
| ◇ Colin | Niveau _____ |
| ◇ Larousse | |
| ◇ Nathan | Niveau _____ |
| ◇ Clé International | Niveau _____ |
| ◇ Retz | Niveau _____ |
| ◇ Editions de la Cité | |

Nom: _____

Adresse: _____



Wir sind zum ersten Mal bei der **LuxDidac** und präsentieren Ihnen die bekannten

Bergedorfer®



- Kopiervorlagen
- Klammerkarten
- COLORCLIPS
- Förderprogramme
- Unterrichtsideen



Persen Verlag GmbH

Postfach 260 · D-21637 Horneburg

Tel.: 0049 - 41 63 - 81 40 40 · FAX 0049 - 41 63 - 81 40 50

Lendersdorfer Traumfabrik

Wenn Lernen



plötzlich Freude macht ...

Es gibt sie auch heute noch, in unserer Zeit der „Retorten-Lernhilfen“:
individuell und mit Liebe hergestellte Kopierhefte und Arbeitsvorlagen!
Wie oft hören wir von Lehrern diesen Satz: „Die Kinder lieben
Lendersdorfer Hefte!“ Und das freut uns ganz besonders!

- **Werkstattunterricht**
Deutsch, Mathe, Englisch
- **Themenhefte Sachfächer**
- **Theater und Sketche**
- **Stilleübungen** in der Schule
- **Förderunterricht** alle Fächer
- **Lesetraining** alle Schulstufen
- **Grammatik**



Stolz Verlags GmbH, Schneidhausener Weg 52, 52355 Düren
Tel. (02421) 5 79 79 Fax (02421) 95 98 09



Herzlich willkommen auf dem SCHUBI-Stand!

vom 18. bis 21. September 2000

rue des Ardennes
Luxembourg-Bonnevoie

Öffnungszeiten

Dienstag:	ab 11.00 Uhr durchgehend bis 18.00 Uhr
Mittwoch:	ab 11.00 Uhr durchgehend bis 18.00 Uhr
Donnerstag:	ab 11.00 Uhr durchgehend bis 18.00 Uhr

SCHUBI Lernmedien GmbH ist ein Spezialverlag auf dem Gebiet didaktischer Lernhilfen und Lernspiele im Bereich der Sonderpädagogik und der Primarschule. Wir präsentieren in einer vielseitigen Ausstellung Neuerscheinungen sowie aktuelle und bewährte Lernhilfen. Sie können didaktische Materialien für das 1. bis 6. Schuljahr anschauen und ausprobieren.

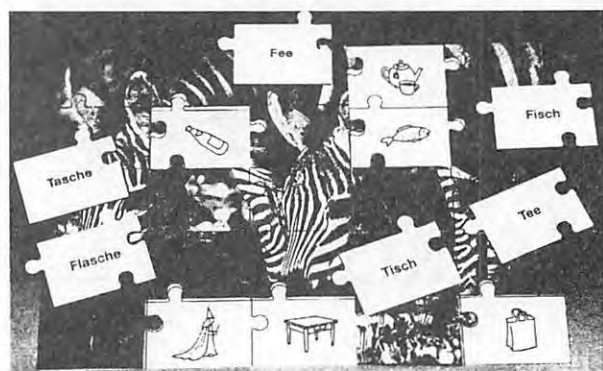
Zum Beispiel:



SENTIMAGE – Bildergeschichten

Über Gefühle sprechen – soziale Kompetenz entwickeln

Die gezeigten Geschichten regen zum Nachdenken über die eigenen Gefühle und die Gefühle der Mitmenschen an und vermitteln den notwendigen Wortschatz, um Empfindungen ausdrücken zu können.



LESEpuzzle: Ähnliche Wörter

Marke oder Maske? Hund oder Hand? Spange oder Stange? 10 Lese puzzles mit je 25 Wörtern fördern das Beachten der Unterschiede in ähnlichen Wortbildern.

Benützen Sie die Gelegenheit, die Lernhilfen in Ruhe und in angenehmer Atmosphäre zu vergleichen und zu prüfen. Entdecken Sie dabei wertvolle Hilfen zur Unterrichtsgestaltung und zur Unterstützung im Schulalltag.

Bitte informieren Sie sich ausführlich auf dem SCHUBI-Stand. Unsere Frau Staub berät Sie gerne.

Wir freuen uns auf Ihren Besuch!

Vertrieb Deutschland

SCHUBI Lernmedien GmbH, Zeppelinstraße 8, D-78244 GOTTMADINGEN
Tel. 0 77 31 / 9 72 30, Fax 0 77 31 / 97 23 94
<http://www.schubi.com>, E-Mail: customer@schubi.com

SCHUBI®



Neues aus den Verlagen Schroedel und Diesterweg



Schroedel

Primarschule

NEU:

Arbeitshefte mit CD-ROM für Deutsch (Pusteblume). CD-ROMs für Mathematik und Alfons.



Diesterweg

Primarschule

NEU:

Das BAUSTEINE Wörterbuch: Vier Wörterverzeichnisse in einem!



Schroedel

Sekundarbereich

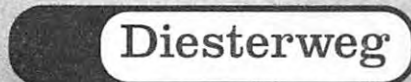
NEU:

wortstark – das integrierte SprachLeseBuch mit 3 CD-ROMs für die Klassen 5/6, 7/8 und 9/10.

Die neuesten Schulbücher für wichtige Hauptfächer
– zum Teil in Luxemburg eingeführt.

**Lehrermaterialien zur Vorbereitung, Unterstützung
und Differenzierung im Unterricht.**

Besuchen Sie uns auf unserem
gemeinsamen Stand während der
Lehrmittelausstellung in Luxemburg
vom 19. bis 21. September im
CENTRE CULTUREL DE BONNEVOIE.



BUREAUTIQUE ROSY WAGNER-BRAUCKMANN S.à.r.l.
27, RUE DE LA BARRIERE - L-1215 LUXEMBOURG

TEL.: 44 88 08-1 AUTOTEL.: 021 164 164 FAX: 44 88 08-99

delta plus Klassenmöbel

Das mitwachsende Programm

stufenlos
höhenverstellbar
und 6, 10 und 16 Grad neigbar
oder feststehend



Das deltaplus-Klassenmöbelprogramm ist nach DIN ISO 5970 "Stühle und Tische für Bildungseinrichtungen. Funktionsmaße" sicherheitsgeprüft und erfüllt die hohen Anforderungen der LGA Nürnberg



Unser Gesamtprogramm

- Klassengestühl
- Schrank-System
- Tafeln/Visuelle Einrichtungen
- Naturwissenschaftliche Einrichtungen
- Technische Arbeitsplätze
- Fotolabor-Einrichtungen
- Fachräume für Handarbeit, Zeichnen Hauswirtschaft und Musik
- Bibliotheks-Einrichtungen
- Computertische und -möbel
- Hörsaalgestühl
- Großraumbestuhlungen
- Verwaltungsmöbel
- Seminargestühl
- Einrichtungen für Schulung, Training
- Laboreinrichtungen



HOHENLOHER

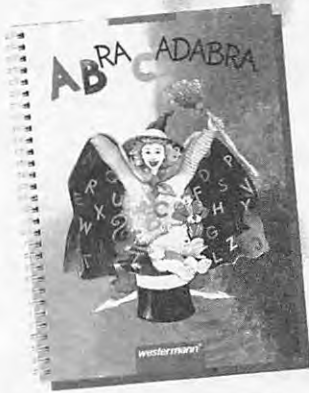
Exklusiv-Vertretung in Luxemburg
HOHENLOHER Spezialmöbelwerk
Qualitätsmanagement nach

DIN EN ISO 9001 - Registriernummer 22411112



Wörterbücher

und mehr ...



ABraCadabra

Wörter-Buch und Leselehrgang für das 1. Schuljahr
64 Seiten, Spiralbindung, Lesebändchen, **11 0571**, 21,80 DM 11,14 €

ABraCadabra startet in der Buchmitte mit einer Anlauttabelle, die auf Entdeckungsreise in die Welt der Buchstaben führt – ganz ohne Alphabet- und Buchstabenkenntnis. Über eine farbige Griffleiste öffnet sich zu jedem Buchstaben eine Doppelseite

- mit vielfältigen Hilfen zur selbstständigen, eigenaktiven Erarbeitung des Buchstabens,
- mit zahlreichen Anregungen zum Erzählen und freien Schreiben,
- mit kreativen Ideen für den handlungsorientierten Umgang mit Buchstaben und Wörtern,
- mit einer Wörterliste für das erste Nachschlagen.

Zum Wörter-Buch ABraCadabra gibt es jede Menge pfiffiges Zusatzmaterial!



SIMSALABIM

Wörterbuch für Grundschulkinder
128 Seiten, Spiralbindung, **12 0572**, 22,80 DM 11,65 €

Mit SIMSALABIM ist das Nachschlagen kinderleicht – und es macht Spaß:

- Über eine ausgestanzte farbige Griffleiste ist der erste Buchstabe mit einem Griff gefunden.
- Farbbalken, die den ersten, zweiten und dritten Buchstaben der Wörter repräsentieren, zeigen den Weg zum gesuchten Wort.
- Ein Lesezeichen führt sicher an den Farbbalken entlang.
- Auf ausklappbaren Umschlagseiten sind Tipps für das Nachschlagen und Regeln zum Trennen von Wörtern jederzeit griffbereit.

In diesem Wörterbuch finden sich alle Kinder zurecht – auch wenn sie sich im Alphabet noch nicht sicher orientieren können.



Wörterbuch

für die Grundschule
124 Seiten, kart., **12 0597**, 21,00 DM 10,73 €

- 5.400 Stichwörter, aktualisiert und rechtschreibreformiert;
- kindgemäße Legenden mit Plural- und flektierten Verbformen, Ableitungen, Sprachverwendungsbeispielen und auch Erklärungen;
- Abgrenzung der einzelnen Buchstaben durch verschiedene Farben;
- konsequente Binnengliederung nach dem zweiten bis vierten Buchstaben;
- spielerische Übungen zur Technik des Nachschlagens auf 12 Seiten.

Unser Wortschatz

464 Seiten, Kunststoffeinband,
12 0581, 19,80 DM 10,12 €

Dieses Schülerwörterbuch liegt in einer grundlegenden Neubearbeitung vor: Die didaktisch-methodische Aufbereitung kommt dem selbstständigen Umgang der Schülerinnen und Schüler mit dem Wörterbuch entgegen und erweitert ihre Sprachhandlungskompetenz.



Mehr Informationen
zu unseren Zusatzmaterialien
Deutsch finden Sie in unserem
Grundschulkatalog 2000
(Bestell-Nr. 907.580)
und im Internet:
<http://www.westermann.de>

Westermann Schulbuchverlag GmbH • Postfach 49 38 • 38039 Braunschweig
Serviceteam: Telefon (05 31) 70 8-2 50 • Fax (05 31) 70 8-2 09
Internet: <http://www.westermann.de> • E-Mail: schulservice@westermann.de

Preise: Stand 2/2000 • Änderungen und Irrtümer vorbehalten

westermann®

3.630



Die Zinsen fürs
eigene Heim drücken?



Mit uns schaffen Sie das.

BauSpar-Darlehen mit Tiefzins-Garantie: ab 3%.



Mit BHW lassen Sie den Zinsen fürs BauSpar-Darlehen spielend leicht die Luft raus. Und haben so mehr Luft für persönliche Wünsche. BauSparen mit BHW Dispo maxx: MaXXimal beim Finanzieren und Sparen.

BHWA
Der Baufinanzierer

CGFP - Bausparberatung

Tel.: 26 48 27 27

CGFP

Die CGFP ist der BHW-Bausparpartner
im Großherzogtum Luxemburg
für den öffentlichen Dienst.



Spill matt: « Huelen Zant »

Een neit, edukativt Wiirfelspill fir 2 - 4 Kanner am Alter vun 4 bis 10 Joër.

Den Zweck as

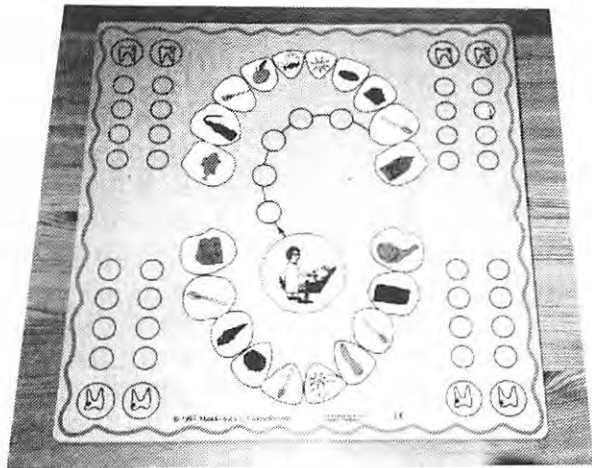
- Iessgewunnechten bewosst maachen an eventuell änneren
- Zännhygien propageieren

Material

- e Brietspill aus zolidem Bichenholz
- Spillmaterial: 40 Spillsteng
4 Spillfiguren
1 Spezialwiirfel

Erduecht an realiséiert vum Claude WEBER
fir d'Kanner doheem an an der (Spill-)Schoul.
Bestellen kann en dëst flott Spill
um Büro vum SNE - Tel. 48 11 18.

Et kascht, ouni Porto, **1.280 LUF**



OFFREZ À VOS ENFANTS LA POSSIBILITÉ DE COMPRENDRE VRAIMENT L'ACTUALITÉ.

Pour les y aider, nous avons créé trois journaux d'actualité correspondant à trois tranches d'âge différentes.

Le Journal
DES ENFANTS

> **Le Journal des Enfants** (8-12 ans) révèle semaine après semaine, les grandes lignes de l'information dans un langage et un style adaptés aux enfants.

COUP D'ŒIL

> **Coup d'Oeil** (12-16 ans) prend la relève de l'information pour les ados et leur donne, avec ses dossiers d'actualité, les clés pour mieux comprendre les événements qui les entourent.

actualquarto

> **Actualquarto** (16 ans et +) est un magazine indispensable en classe et à la maison. Chaque mois, un thème d'actualité est repris à zéro, décortiqué, analysé afin de mieux en saisir toutes les facettes.



**Venez nous
rendre visite
à LuxDidac !
OFFRES
SPECIALES**

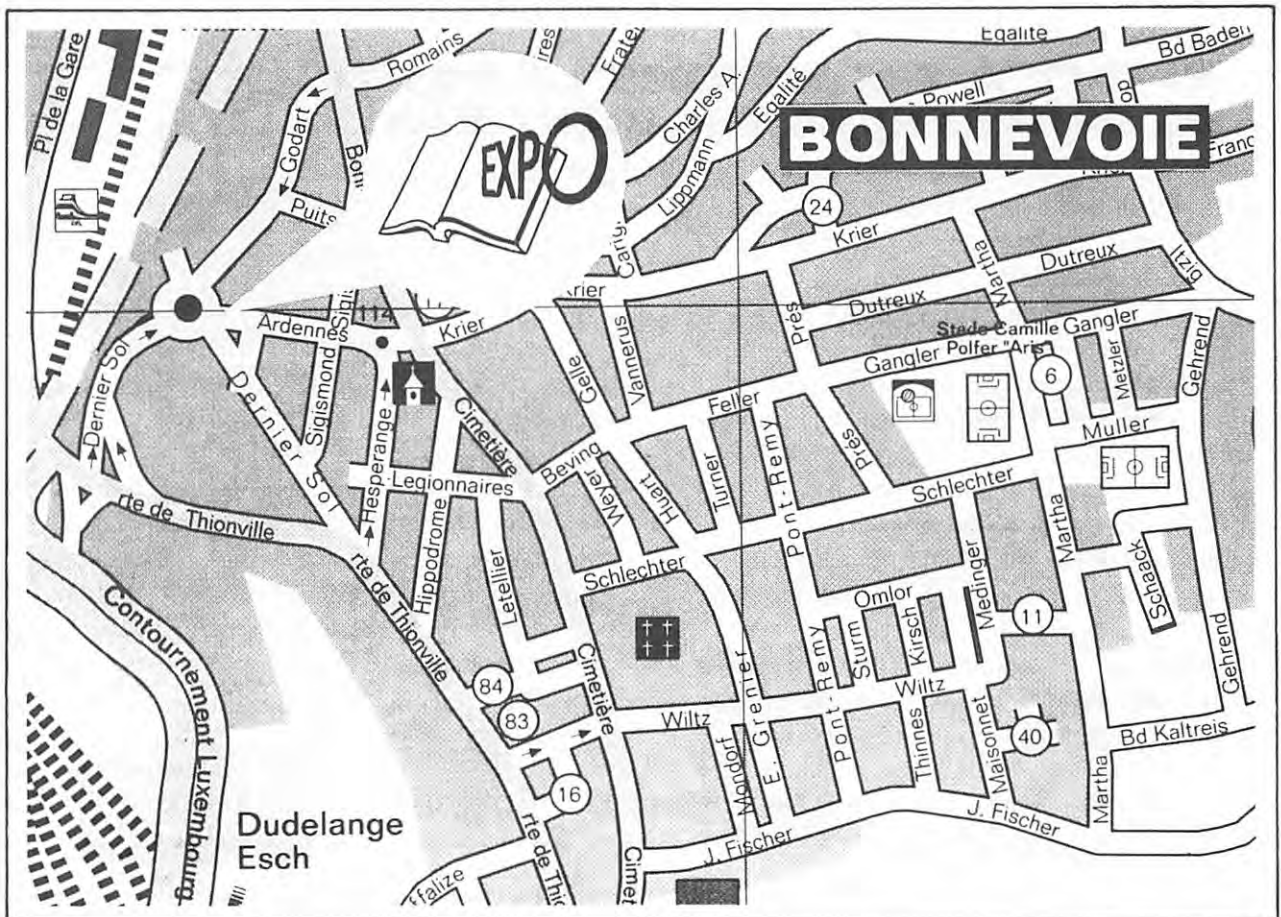
PRESSE JEUNEUSSE
B P 2 2 7
5 0 0 0 Namur
00 32 81 24 88 63





LuxDidac 2000

1. WESTERMANN
2. SCHROEDEL-DIESTERWEG
3. OLDENBOURG
4. MILDENBERGER
5. THOMAS MÜLLER
6. KLETT
7. DE BOECK & LARCIER
8. CORNELSEN
9. SCHUBI
10. PRESSES DE BELGIQUE
11. FINKEN
12. ALS
13. ORATUM - ERNSTER
14. R. WAGNER-BRAUCKMANN
15. JOURNAL DES ENFANTS
16. BAYARD PRESSE
17. PERSEN
18. BHW
19. KAULMANN
20. AUER
21. LINSTER
22. STOLZ
23. MAKKI
24. FEDUSE
25. GAI SAVOIR
26. SNE



Arrière-garde et arrière-pensées.

Nous tenons à vous remercier, chères et chers collègues, de la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections pour la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics. La FÉDUSE, conformément aux dispositions en vigueur depuis 1984 a remporté trois sièges sur trois. Alors que d'autres, qui sont aussi mauvais joueurs que perdants n'étaient pas au courant des règles du jeu. Que leur principal argument lors de la campagne consistât en un parallogisme de *l'appel à la miséricorde* en dit long sur la qualité de leur savoir-faire syndical. Qu'en vaillants combattants d'arrière-garde ils s'en prennent à la FÉDUSE/Ens. à cause d'une mise au point de la CGFP contre des concurrents au plan national qui n'ont pas été des plus tendres avec la fonction publique, nous le comprenons. Nous, de notre côté, avons mené notre campagne sans attaquer personne, même pas les coryphées de l'APESS. Nous vous en prenons, chères et chers collègues, à témoins.

Et si nos élus sont directeurs et nos directeurs élus, c'est que l'électeur en a décidé ainsi. Précisons qu'ils ont été élus une première fois en tant que simples professeurs et réélus depuis. Nous avons également sur notre liste des candidats professeurs, qui n'ont certes pas démerité, mais qui sont moins bien placés. En démocratie, un directeur est, comme les autres candidats, élu du fait du nombre de voix qu'il a obtenu. Ni plus, ni moins. Et tout démocrate est tenu de respecter et les règles du jeu et le verdict de l'électeur.

Le comité de l'APESS, dans son dépit, ne semble vouloir respecter ni les unes, ni l'autre. C'est son affaire. Rappelons tout de même que la réglementation incriminée date de 1984 (!) et aurait donc dû lui être connue. Partant, il est matériellement faux d'affirmer que l'APESS avait un délégué élu qui lui aurait été par la suite enlevé à cause de la grande méchante CGFP. Les règles du scrutin comme celles de n'importe quel jeu ont un caractère atemporel et il faut déjà prendre ses collègues pour les derniers des nigauds pour faire croire que l'APESS aurait obtenu un siège *d'abord* pour le perdre ensuite faute à la grande méchante CGFP.

Dura lex sed lex comme disait l'autre.

Que le comité de l'APESS utilise, dans son Journal no 35, des e-mails anonymes pour s'en prendre à la FÉDUSE/Ens. et à ses chevaux de bataille en dit long et sur son style et sur ses arrière-pensées. Qu'en l'occurrence notre projet de « compte épargne-temps » et notre article sur les épreuves standardisées « bien comprises » soient pris à partie par des scribouilleurs qui n'osent même pas dire leurs noms montre du moins que ces anonymes n'ont compris l'intérêt ni de l'un, ni des autres. En revanche, il semble clair qu'ils n'affectionnent guère les directeurs de la FÉDUSE/Ens. pourtant élus aux premiers rangs. Comme s'il s'agissait d'une tare que d'être directeur. Comme si les honnêtes gens cessaient de l'être du moment que de professeurs ils deviennent directeurs.

Disons tout de même, au nom de la vérité historique, que l'APESS dans le temps, comptait aussi des directeurs dans ses comités, que l'APESS de 1995 n'était pas solidaire de la grève dans la fonction publique, mais laissait à ses membres le choix de participer ou non. En 1995, l'ancien comité de l'APESS refusait d'être solidaire, en 2000, les mauvais perdants de l'actuel comité font appel à des allégations anonymes dont ils se distancient « évidemment » – sans préciser desquelles. Le LTPS aussi fut récemment victime d'attaques anonymes. Nous condamnons ces pratiques – d'où qu'elles viennent.

La FÉDUSE/Ens. aurait pu, pour mettre à nu le dilettantisme syndicaliste d'aucuns, sortir leur prise de position lors de l'affaire des coefficients par exemple. Elle ne l'a pas fait. Est-ce là son tort?

La réaction du comité de l'APESS et de ses scribouillards anonymes après le verdict électoral mérite amplement d'être qualifiée de « pénible et grotesque ». Par moments aussi d'infecte. Nous la retiendrons. Mais nous n'y reviendrons pas. Pas pour le moment. Il est des gens qui savent que la CGFP dispose d'archives très complètes. Et qu'elle sait les utiliser à bon escient.

Pour la grande et méchante
FÉDUSE/Ens.-CGFP
Jean-Claude Fandel

Luxembourg, le 15 mai 2000

Madame le Ministre,

Il y a quelques mois, la FEDUSE/Enseignement vous avait soumis le cas particulier des collègues ayant passé avec succès leur examen de fin de stage respectivement pendant les années scolaires 1976/77, 1977/78, 1978/79 et dont la nomination définitive avait été retardée.

N'ayant pas reçu de réponse à ce jour, nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître les résultats des recherches effectuées par vos services quant aux effets pour les collègues concernés de l'application de l'article VI, paragraphe 8 de la loi du 29 juillet 1988 portant modification et nouvelle coordination de la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, en particulier en ce qui concerne la mise en compte de leurs années de service et le calcul des allègements pour ancienneté.

Pouvez-vous confirmer que les reclassements nécessaires ont été effectués à tous les niveaux au moment de la mise en vigueur de la loi du 29 juillet 1988 en admettant que la "première nomination dans la carrière" des collègues concernés ait eu lieu respectivement le 1er octobre des années 1976, 1977, 1978 et le 1er novembre de l'année 1979?

Dans le cas contraire, quelles sont les mesures que vous avez prises ou que vous comptez prendre pour redresser les torts subis par les collègues concernés?

En attendant votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame le ministre, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Pour le comité de la FEDUSE, le président

s.: P. Mergen

Luxembourg, le 18 mai 2000

Madame le Ministre,

Suite à votre lettre du 21 avril 2000, la FÉDUSE/Enseignement a l'honneur de vous faire tenir par la présente son

Avis sur l'avant-projet de règlement grand-ducal
concernant le travail de candidature.

1) La loi du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire précise dans son article 3 « qu'un règlement grand-ducal définit la nature du travail de candidature en fonction de la formation qui est à la base de la carrière respective et arrête les modalités de l'élaboration et de l'évaluation de ce travail ». La FÉDUSE avait regretté à l'époque qu'elle ne disposât pas du texte de ce règlement grand-ducal au moment d'être invitée à rédiger son avis sur le projet de loi. 12 (douze!) mois plus tard, elle dispose enfin de l'avant-projet du règlement ... et note avec étonnement que « l'urgence » est invoquée par référence à la loi du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat.

La FÉDUSE regrette, une fois de plus, que la mise en place d'un instrument réglementaire important du nouveau stage pédagogique se fasse dans la précipitation et non dans la concertation.

La FÉDUSE regrette également que, sur un certain nombre de points, l'avant-projet sous avis lui donne moins satisfaction que la proposition de texte sur laquelle elle avait cru qu'un accord avait été trouvé dans le cadre de ses discussions antérieures avec les responsables du ministère. D'autre part, le texte de l'avant-projet donne lieu à certaines incertitudes concernant le déroulement des opérations et la situation des stagiaires/candidats concernés.

2) La FÉDUSE rappelle qu'elle a toujours estimé que l'ancien « mémoire scientifique » repris sous une forme remaniée et sous la dénomination nouvelle et malencontreuse de « travail de candidature » constitue un élément essentiel et indispensable à la formation des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique. L'exposé des motifs résume les arguments plaidant pour le maintien de la rédaction d'un travail de recherche dans le cadre de la formation des futurs enseignants de l'enseignement postprimaire en le présentant brièvement comme « un complément de formation scientifique » et en se référant à « une tradition vieille de plus de 150 ans ». On aurait pu s'attendre à une présentation plus valorisante du travail de candidature de la part des auteurs de l'exposé des motifs!

Dans les discussions portant sur la réforme du stage pédagogique, la FÉDUSE avait avisé favorablement la proposition de définir le travail de candidature comme « un travail aboutissant à la rédaction d'un mémoire de recherche axé sur la ou les spécialités disciplinaires du candidat ou sur les sciences de l'éducation », respectivement comme « un travail à objectifs pédagogiques » (carrières non-universitaires). L'article 1er du projet de règlement sous avis reprend ces définitions en précisant que le travail de candidature « se situe à un niveau supérieur par rapport au diplôme requis pour l'admission au stage ».

La FÉDUSE demande que la délivrance du « certificat au candidat dont le travail de candidature a été accepté » (article 8) soit accompagnée de l'attribution d'un titre correspondant au niveau du travail de candidature (professeur agrégé ou professeur-docteur pour les candidats classés au grade E7).

La FÉDUSE se demande d'autre part s'il ne convient pas de prévoir que le certificat délivré au candidat dont le travail de candidature a été accepté porte la « mention » attribuée par le jury (distinction, grande distinction...).

3) Dans l'article 3 de la loi du 21 mai 1999 il est précisé que « le travail de candidature doit être utile à l'enseignement luxembourgeois. Il s'inscrit: ou bien dans les priorités de la recherche luxembourgeoise (...) ou bien dans le cadre de la recherche internationale, en particulier au niveau de la coopération transrégionale et européenne en matière de recherche (...) ». Dans son avis sur le projet de loi, la FÉDUSE avait avisé favorablement cette double perspective qui se retrouvait également dans l'avis du Conseil d'Etat et que reprend l'article 2 de l'avant-projet sous avis. La FÉDUSE regrette cependant que l'exposé des motifs n'évoque que la première de ces deux orientations, et ignore la seconde, alors que le Commentaire des articles précise fort justement qu'un travail de candidature qui se fera « en coordination avec des institutions supérieures ou des centres de recherche étrangers » ne manquera pas de « promouvoir le rayonnement de la recherche luxembourgeoise dans un cadre transrégional, européen voire international ».

La FÉDUSE estime qu'un bon équilibre entre les deux orientations possibles du travail de candidature devra être recherché et favorisé.

4) L'article 13 prévoit que, par dérogation aux dispositions de l'article 4 de l'avant-projet, « le ministre recueille les propositions de sujet formulées par les stagiaires admis au stage durant l'année 1999 et agréé le sujet du travail de candidature ainsi que le patron du travail de candidature de ces candidats ».

Pour éviter toute incertitude, la FÉDUSE demande de reformuler le texte de la manière suivante:

« le ministre recueille les propositions concernant le sujet et le choix du patron formulées par les stagiaires... ».

Dans le commentaire des articles, il est dit de façon pudique: « Etant donné que les stagiaires de la première promotion ayant suivi le nouveau stage pédagogique devront présenter leurs sujets ainsi que leurs patrons du travail de candidature au mois de septembre 2000 et que la mise en place et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 3 risquent de ne pas être opérationnels à cette date, une procédure simplifiée est indiquée pour ces stagiaires ».

La FÉDUSE demande qu'il soit prévu dans le cadre de cette disposition transitoire que le ministre se charge également de la mission de la future commission prévue à l'article 4, à savoir « de constituer (...) et de rendre accessible aux intéressés toute documentation sur les priorités définies par les différentes institutions (de recherche) énumérées à l'article 2 », et cela dans les plus brefs délais, afin de permettre aux stagiaires de la promotion 1999 de choisir le sujet de leur travail de candidature dans des conditions similaires à celles prévues par l'avant-projet.

Selon le commentaire des articles, les stagiaires admis au stage durant l'année 1999 « devront présenter leurs sujets ainsi que leurs patrons du travail de candidature au mois de septembre 2000 ». Si c'est effectivement ce délai qui sera fixé par le ministre pour les stagiaires de cette promo-

tion, la FÉDUSE demande que la procédure de « validation » de ces choix se fasse dans les tout meilleurs délais.

En tout état de cause, la FÉDUSE regrette vivement que les stagiaires de la promotion 1999 soient nettement pénalisés par rapport aux stagiaires des promotions ultérieures à cause du délai nécessairement très tardif de cette validation.

5) L'article 4 de l'avant-projet précise e.a. que « la commission a pour mission (...) de recueillir les propositions de sujet formulées par les stagiaires dans un délai fixé par le ministre ».

La FÉDUSE demande de modifier le texte de la façon suivante: « la commission a pour mission de recueillir les propositions des stagiaires *concernant le sujet du travail de candidature et le choix du patron* dans un délai fixé par le ministre ». Le même article 4 précise encore que « la commission a pour mission (...) de valider le sujet du travail de candidature ainsi que le patron du travail de candidature ». La FÉDUSE demande de modifier le texte en ajoutant la précision suivante: « *dans un délai fixé par le ministre* ».

La FÉDUSE demande d'autre part que l'article 4 soit complété par la précision suivante:

« Au cas où la commission décide de ne pas valider le sujet et/ou le patron du travail de candidature proposés par le stagiaire, la décision communiquée par écrit au stagiaire comprend obligatoirement la motivation de la décision de refus et, en cas de refus du sujet, soit une proposition de reformulation du sujet, soit une proposition de sujet alternative. »

il convient également de prévoir que, dans le cas de non-validation du sujet ou du patron par la commission, de nouveaux délais pour la remise des propositions du stagiaire ainsi que pour leur validation par la commission soient fixés par le ministre.

6) L'article 7 de l'avant-projet sous avis précise que « le début de la période de candidature est fixé au jour de l'entrée en vigueur de la nomination de candidat ».

Pour éviter toute incertitude concernant les délais à respecter et la durée effective de la période dont disposera le candidat pour rédiger son travail de candidature, la FÉDUSE demande que le texte du règlement grand-ducal prévoie de manière explicite que *l'ensemble* de la procédure de validation des propositions de sujet et de patron par la commission (cf. sub 5) doit être terminée au plus tard avant le début de la période de candidature, c'est-à-dire avant le jour de l'entrée en vigueur de la nomination de candidat.

7) La FÉDUSE demande que soient revues les compositions tant de la « commission » instituée à l'article 3 de l'avant-projet que du « jury » institué à l'article 8, et cela en conformité avec les conclusions auxquelles avaient abouti les discussions que les représentants de la FÉDUSE ont eues avec le ministère au cours des dernières années. La FÉDUSE demande

- que la liste des membres de la « commission » soit complétée par trois enseignants-fonctionnaires

- et que le jury appelé à apprécier le travail de candidature comprenne au moins deux enseignants-fonctionnaires.

8) La loi du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire prévoit dans son article 3 que « le candidat dispose d'une période de dix-huit mois à partir de sa nomination pour présenter avec succès son travail de candidature ».

La FÉDUSE est d'avis que ni le législateur ni les auteurs du texte n'ont voulu que la période de dix-huit mois dont dispose le candidat pour rédiger et présenter

son travail de candidature et le bénéfice de la réduction de la tâche prévue pendant cette période soient nécessairement directement consécutifs à sa nomination. Au contraire, puisque l'exposé des motifs du projet de loi précisait que « le travail de recherche inscrit le principe de la formation tout au long de la vie dans la profession enseignante ».

La FÉDUSE demande en conséquence que l'article 9 de l'avant-projet sous avis soit reformulé de manière à ce que le texte ne laisse plus de place à l'incertitude et prévoie également la possibilité que le candidat demande au ministre l'autorisation de ne soumettre sa proposition de sujet qu'à une date ultérieure dans sa carrière tout en précisant la procédure à suivre et les échéances à respecter dans ce cas.

9) La loi du 21 mai 1999 précise dans son article 3 que le candidat qui n'a

pas présenté son travail de candidature avec succès au terme de la période prévue de dix-huit mois « peut être autorisé à présenter un nouveau travail selon des modalités à arrêter par règlement grand-ducal ».

En exécution de cette disposition, l'avant-projet de règlement grand-ducal sous avis prévoit dans son article 9 que « le candidat dont le travail de candidature a été refusé dispose encore de deux périodes de dix-huit mois à fixer par le ministre pour le présenter avec succès ».

Ces deux périodes peuvent-elles être fixées à n'importe quel moment de la carrière de l'enseignant? Selon quels critères seront-elles fixées? Seront-elles consécutives à la première période de dix-huit mois respectivement consécutives l'une à l'autre ou non? Le jury respectivement le patron resteront-ils les mêmes? Le candidat aura-t-il le droit de proposer un nouveau sujet? ... Autant de questions que le texte de l'avant-projet laisse sans réponses. Autant de por-

tes ouvertes aux malentendus et aux interprétations hasardeuses.

La FÉDUSE demande que l'article 9 soit reformulé de manière à ne plus laisser de place à l'incertitude en ce qui concerne la situation qu'il vise à régler.

10) L'article 10 de l'avant-projet sous avis prévoit que « pour l'élaboration du travail de candidature, le candidat bénéficie pendant une période non renouvelable de dix-huit mois d'une décharge de cinq leçons hebdomadaires ».

Par analogie à la définition de la tâche du stagiaire pendant la période probatoire et pour garantir que le candidat dispose effectivement du

temps nécessaire pour réaliser un travail de candidature de qualité, la FÉDUSE demande que l'article 10 soit reformulé de la manière suivante:

« Pour l'élaboration du travail de candidature, le candidat bénéficie d'une décharge de cinq leçons hebdomadaires. Pendant une période non renouvelable de dix-huit mois, la tâche d'enseignement et de surveillance du candidat est fixée à 16 leçons hebdomadaires. Pendant cette période, le candidat ne sera pas chargé de leçons supplémentaires. »

D'autre part, la FÉDUSE demande qu'il soit précisé que le candidat pourra bénéficier, à sa demande, d'un jour hebdomadaire où il sera libéré de toute tâche d'enseignement et de surveillance. Cela permettra au candidat qui en fait la demande de se déplacer à l'étranger pour des besoins de recherche, de rencontrer régulièrement son patron de mémoire ou de réaliser un travail de documentation, d'analyse, d'observation ou de recherche nécessitant une période de travail plus longue ou plus assidue.

Le comité de la FÉDUSE/Enseignement
Luxembourg, le 18 mai 2000

A V I S

de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

sur

**l'avant-projet de loi portant création d'un établissement
d'enseignement secondaire et secondaire technique au
campus scolaire «Geesseknäppchen» à Luxembourg Ville**

Par dépêche du 1er décembre 1999, Madame le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur l'avant-projet de loi spécifié à l'intitulé.

Madame le Ministre demande « *d'accorder la plus grande urgence au projet* » et la Chambre n'entend pas retarder la procédure. Cependant, elle ne peut s'empêcher de se poser tout haut un certain nombre de questions, notamment la question clef: Pourquoi sommes-nous en ce moment dans une situation de course contre la montre à propos de l'ouverture du 5e lycée du campus « *Geesseknäppchen* »? Un bref aperçu historique des dernières dix années nous permettra de voir plus clair.

Il y a dix ans, au moment où le gouvernement d'alors entra en fonction, un vaste mouvement de bonnes volontés au sein de l'Education nationale, à savoir les associations des directeurs de lycée, des professeurs, des parents d'élèves et des élèves avaient lancé une campagne pour une meilleure école, demandant des investissements importants (trois milliards de francs) pour créer des salles de classe, des salles d'accueil, un nouveau lycée, de nouveaux postes d'enseignants.

Les responsables politiques ont jugé que ces revendications étaient démesurées, que les prévisions du ministère indiquaient une baisse sensible de la population scolaire, etc. Résultat concret: une centaine de millions de francs, à répartir sur les 25 lycées et lycées techniques après inventaire des besoins constatés. Après avoir passé cinq années dans cette hypothèse, malgré les avertissements continuels qu'on courait droit dans l'impasse, la réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire fut mise en oeuvre de même que le réaménagement du complémentaire en enseignement préparatoire, créant encore des besoins plus importants en personnel et en espace scolaire.

A partir de 1995, les nouveaux responsables comprirent le danger et mettaient enfin en marche la procédure pour construire un cinquième et encore un autre lycée, mais l'afflux aux portes de tous les lycées s'avérait tel que seule la mise en place massive de pavillons, en clair de « *containers* », permit d'accueillir les élèves des différents ordres d'enseignement. Pour toutes sortes de raisons, les débuts des travaux de construction des projets visés furent retardés jusqu'en 1998, après quoi il fut annoncé que le nouveau lycée du Geesseknäppchen devrait ouvrir ses portes à la rentrée de l'automne de l'année 2000. Alors qu'on aurait dû, dès ce moment-là, préparer l'actuel projet de loi et commencer en même temps le recrutement d'un noyau de la direction, des enseignants et des élèves du futur nouveau lycée, deux années passèrent dans un climat de lutte sociale et de préparatifs électoraux sans que les mesures qui s'imposent ne fussent prises.

Après les élections du mois de juin 1999 et la rentrée politique, l'on se trouve à présent dans une situation extrêmement critique pour faire démarrer le cinquième lycée et les nouvelles installations du site Geesseknäppchen. Si tout le monde est d'accord pour sortir enfin de l'im-

passé, il faut que cela se fasse en accord avec tous les partenaires scolaires, professeurs, parents d'élèves, élèves concernés et leurs directions, qui avaient il y a déjà dix ans mis en garde contre la situation d'exception dans laquelle on se trouve maintenant. Il faut surtout éviter de leur faire porter le chapeau pour les erreurs et fautes d'omission commises dans le passé, car eux n'y sont pour rien.

Après cette rétrospective préliminaire, la Chambre aborde l'exposé des motifs joint à l'avant-projet.

a) **La dénomination du nouvel établissement**, « *Lycée Aline Mayrisch* », paraît une excellente idée. Il est temps qu'une femme vienne à l'honneur après tous les établissements appelés d'après des hommes illustres et Aline Mayrisch, de par ses activités littéraires et culturelles, a de loin débordé notre cadre national pour oeuvrer, tout comme son mari auparavant, au rapprochement des peuples. Authentiquement Européenne avant la lettre, elle a largement mérité son nouvel honneur.

b) **La nouvelle structure du nouveau lycée**, c'est-à-dire la cohabitation dans un même lycée des trois ordres d'enseignement classique, technique et préparatoire, découle des meilleures intentions telles qu'elles sont formulées dans le texte, à savoir permettre le passage d'un ordre d'enseignement vers l'autre à l'intérieur du même établissement. La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, sans mettre en cause cette structure, attire quand même l'attention sur plusieurs aspects:

– d'abord, la comparaison avec les deux lycées mixtes de Diekirch et Echternach semble risquée, car les conditions de ces deux lycées correspondent à un environnement scolaire propre. Au moment de la création du technique au sein de ces lycées, il n'y avait pas d'alternative viable, ce qui n'est pas le cas pour le cinquième lycée;

– il faut dès le début mettre à la disposition de la nouvelle direction le personnel d'encadrement indispensable pour que le bon fonctionnement et la cohabitation des différentes couches d'élèves puissent être garantis sans friction et dans la bonne entente, autrement le classique risque de souffrir dans son recrutement futur;

– la Chambre considère que les auteurs du projet ont bien fait après coup d'insérer, à la demande de la FEDUSE, la possibilité d'étendre le technique aux classes de 10^e et 11^e pour autant qu'une telle extension n'entraîne pas le recours à des ateliers techniques. En effet, il est parfois difficile de prévoir l'évolution future d'un lycée mixte et la pression de la population scolaire technique pourra le cas échéant faire apparaître comme opportune l'ouverture des classes de Xe et XI^e, dans la mesure où la capacité d'accueil de l'école le permet.

c) **Le fonctionnement du nouveau lycée** pose problème pour les raisons évoquées plus haut. Il est compréhensible que le pouvoir politique estime qu'il est intolérable de laisser un bâtiment neuf à moitié vide, alors que les « *containers* » sont omniprésents autour des lycées et lycées techniques. Cependant, transférer des classes entières par demi-douzaines ou dizaines avec leurs enseignants d'un certain nombre de lycées et lycées techniques de la ville d'une façon autoritaire et sans qu'on demande leur assentiment peut poser problème auprès des professeurs, élèves et parents d'élèves concernés, même si on maintient le lien théorique de l'appartenance inchangée à l'école d'origine. L'impression d'une opération de transfert par étapes est très forte, une certaine ambiguïté est incontestable, de mauvais esprits n'hésiteront pas à l'appeler opération de duperie. En tout cas, la Chambre met en garde contre toute velléité de vouloir imposer d'autorité une telle solution, sans le consentement des parties concernées. Dans l'hypothèse d'un transfert ordonné d'en haut, il faudra au moins garantir à chaque élève après une ou deux

années d'absence un retour au bercail s'il le désire, avec tout ce que cela comporte pour les directions concernées.

La Chambre estime qu'au lieu de présenter le cinquième lycée comme un frère jumeau des lycées de Diekirch et d'Echternach dans le voisinage immédiat de l'Athénée et du Lycée Michel Rodange, il se recommande de lui conférer dès le début un profil de fonctionnement différent, capable d'attirer l'intérêt des élèves et des parents.

Entre l'Athénée avec son horaire traditionnel et le Lycée Michel Rodange avec son horaire aménagé traditionnel, pourquoi ne pas proposer une troisième voie:

- un horaire aménagé propre de 8-12 / 13-15 heures;
- un encadrement pédagogique plus poussé, notamment en ce qui concerne les travaux de préparation de l'élève;
- une équipe de direction plus étoffée pour mieux assurer le fonctionnement du lycée.

Avec une telle formule, le nouveau team de direction, malgré l'envergure du travail de démarrage, y trouverait un défi pédagogique stimulant.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics est convaincue que de cette façon, le lycée Aline Mayrisch deviendrait une troisième voie attirante auprès des autres lycées et des élèves.

Avant de recourir à des méthodes de recrutement forcé, il faudrait tenter la méthode préconisée plus haut. Si, de toute façon, le recrutement à la base se fait par groupe de 13 ou 14 classes, alors le plein sera assuré en trois ans sinon plus tôt, ce qui est d'ailleurs normal.

Vouloir corriger les erreurs du passé en en commettant de nouvelles pourrait conduire à nouveau dans l'impasse, ce qu'il s'agit d'éviter. Parallèlement, la baisse en effectifs des autres lycées jusqu'au nouveau niveau fixé pourrait ainsi être atteinte, selon le cas, entre 2 à 4 ans sans frictions et sans éclats.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics en appelle aux responsables concernés de veiller à ce que les problèmes des transports scolaires, de la sécurité et de la gestion du nouveau site soient résolus avec l'accord de tous les concernés et d'après les promesses faites au début du chantier.

La Chambre demande par ailleurs au Gouvernement de prendre dès à présent les mesures nécessaires en ce qui concerne la construction du lycée de Mamer et des deux autres lycées projetés pour que les mêmes problèmes ne se reproduisent plus.

La Chambre se déclare d'accord avec l'énoncé des huit articles, à l'exception de l'article 5. En effet, il lui paraît impératif de renforcer le tandem classique du directeur - directeur adjoint, selon les besoins. Un travail d'équipe est indispensable et correspond d'ailleurs aux modèles tels qu'ils existent dans les lycées à l'étranger.

(Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics).

Luxembourg, le 14 décembre 1999.

Le Secrétaire,
G. MULLER

Le Président,
J. DALEIDEN

Calendrier sommaire des activités du comité

- 21/01/2000 Réunion ordinaire du comité de la FÉDUSE/Enseignement
- 24/01/2000 Consultation du comité par un représentant du MENFPS :
Discussion portant sur l'introduction d'épreuves *standardisées* dans l'ES et EST
- 25/01/2000 Entrevue avec le "groupe Medinger"
- 04/02/2000 Conseil des Délégué(e)s
- 08/02/2000 Entrevue avec M. Jos Schaack, secrétaire d'Etat au ministère de la Fonction publique
Entretien informel portant sur les améliorations que la FÉDUSE entend réclamer pour la carrière du professeur.
- 15/02/2000 Réunion informelle avec une délégation de stagiaires
- 23/02/2000 Entrevue avec Mme Hennicot-Schoepges, ministre de l'Education supérieure:
Sujet: les règlements portant sur le travail de candidature
- 13/03/2000 Les rendez-vous de la FÉDUSE: entretien à Wiltz avec les enseignants du LN
- 21/03/2000 Entrevue avec l'association luxembourgeoise des ingénieurs (ALI)
- 30/03/2000 Entrevue avec Mme Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale et des Sports
Sujets abordés: la situation des stagiaires, le compte épargne-temps de la FÉDUSE
- 07/04/2000 Réunion du comité
- 15/05/2000 Réunion du comité
- 25/05/2000 Réunion avec un représentant du MENFPS:
La réforme de la division administrative et commerciale: la nouvelle 10e CM
- 26/05/2000 Entrevue avec Mme Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale et des Sports
Sujet : l'autonomie financière et pédagogique des établissements postprimaires
- 15/06/2000 Réunion extraordinaire du comité
Entrevue avec Mme Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale
Sujet: la situation de pénurie d'enseignants, le recrutement et la situation des chargés de cours, des stagiaires et des candidats.
- 16/06/2000 Réunion avec le SNE. Sujet: la préparation de la LUXDIDAC 2000
- 27/06/2000 Réunion ordinaire du comité
- 04/07/2000 Conseil des Délégué(e)s

Le conseil des délégué(e)s de la FÉDUSE/Enseignement:

BARTHEL	Charles	professeur	A L
BERNARD	Aly	professeur	LTMA
DE BOURCY-HAAS	Sylvie	professeur	LMRL
DONDELINGER	Gilbert	professeur	LTML
FANDEL	Jean-Claude	professeur	LHCE
FEHR	Raymond	prof.-ing.	LTE
HAVE	Jean-Claude	professeur	LCD/M
HERMES	Georges	professeur	SLO
HILBERT	Fernand	professeur	LTM
JOMINET	Marco	professeur	LTC
KAYSER	Romain	Charg. Dir.	LTJBG
KIEFFER	Romain	professeur	LTB
MAJERUS-SCHABER	Véronique	professeur	LTAM
MASSARD	Jos	professeur	LCE
MERGEN	Pierre	professeur	LGL
PAULY	Guy	professeur	LRSL
PUNDEL	Michel	professeur	LTAM
RIES	Édouard	professeur	LGL
ROTH	Roger	professeur	LTNBD
SCHEUER	Jos	professeur	LNW
SCHMIT	Fernand	professeur	LGE
THOSS	Robert	professeur	LCD
WIETOR	Léon	professeur	LTA

Dans chaque établissement postprimaire, nous avons une personne de contact ou un(e) délégué(e).

Le **Conseil des délégués**, faisant office d'assemblée générale, se réunit au moins trois fois par an et en cas de nécessité. Il élit, pour une durée de trois ans, les membres du comité exécutif.

**Au moins un(e) délégué(e) FÉDUSE/Enseignement par établissement postprimaire.
Vous êtes sûr(e) d'être écouté(e) et aidé(e) en cas de besoin.**

➤ Notre nouvelle adresse: **CGFP Administration
28, Dernier Sol
L-2543 LUXEMBOURG**

➤ Nouveau numéro de téléphone: **26 48 27 27**
➤ Nouveau numéro de fax: **26 48 29 29**

A votre service aux heures de bureau – sauf le samedi



La bourse

au bout d'un click

Avec S-net, la bourse c'est tout confort. Pas de bousculades, ni d'intermédiaires, j'achète et je vends directement via le net.

Je place mes ordres, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Grâce à S-net, l'outil online de la Spuerkeess, j'ai le choix parmi une centaine de fonds d'investissement et je négocie mes actions à l'autre bout du monde, sans me déplacer.

S-net, le monde de la bourse est à vous.

Vérifiez par vous-même. www.bcee.lu


online banking



SPUERKEESS

www.bcee.lu